



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2020

(SEANCE TENUE A L'ESPACE VELODROME EN RAISON DE LA PANDEMIE DE COVID-19)

Présent-e-s :

M. Pierre TORRI, Président

M. Philippe ROCHETIN, Vice-Président

M. Sylvain DUPRAZ, Secrétaire

Mme Nathalie RUEGGER, Membre du Bureau

M. Laurent SEYDOUX, Membre du Bureau

Mmes Glenna BAILLON, Anita DE MITRI, Véronique DUBOIS, Rosa Maria FERRI ELIAS, Marion LOGEAN, Véronique ÔZAZMAN, Alexandra SAAS, Barbara SOULIER et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Luis BRUNSCHWEILER, Roberto DI GIORGIO, Cédric EPENOY, Michel FAVRE, Vincent GILLET, François HAAS, Teo KUTNER, Nicolas LENOIR, Marco SOLARI, Dominique TINGUELY et Francisco VALENTIN, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

M. Xavier MAGNIN, Maire

Mme Fabienne MONBARON, Conseillère administrative

M. Mario RODRIGUEZ, Conseiller administratif

Excusé :

M. Roberto DI GIORGIO

Démissionnaire :

M. Francisco VALENTIN

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Marlène STANNING

ORDRE DU JOUR : (modifié)

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2020**
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal**
- 3. Communications du Conseil administratif**
- 4. Rapports des commissions :**

- a) Sociale et enfance du 18 juin
- b) Conjointe Sociale et enfance, Environnement et infrastructures et Finances du 18 juin
- c) Culture du 24 août et du 21 septembre
- d) Sociale et enfance du 27 août
- e) Environnement et infrastructures du 31 août
- f) Sports du 3 septembre
- g) Aménagement et nouveaux quartiers du 14 septembre
- h) Finances du 17 septembre

5. Propositions du Conseil municipal

A. Projets de délibération

- a) D 03-2020 R : Crédit d'engagement de CHF 290'000.- pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2020 à Plan-les-Ouates.
- b) D 04-2020 P : Crédit d'engagement de CHF 110'000.- pour l'étude de la réfection de l'esplanade sise chemin de Vers 8 à Plan-les-Ouates.
- c) D 06-2020 P : Constitution d'une servitude de canalisation d'eau potable au profit de l'association « La Ferme de la Gavotte » et à charge de la parcelle N° 10459, propriété de la Commune dans le périmètre du centre sportif des Cherpines à Plan-les-Ouates.
- d) D 07-2020 P : Crédit d'engagement de CHF 44'000.- pour l'étude de la mise en séparatif des collecteurs « collectifs privés » du chemin de la Pomone à Plan-les-Ouates.
- e) D 08-2020 P : Crédit d'engagement de CHF 1'661'850.- en vue de financer la soulte relative à l'échange de catégories de droits à bâtir avec la Fondation Emma Kammacher (FEK) au sein du PLQ du Rolliet.
- f) D 09-2020 P : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2021.
- g) D 10-2020 P : Taxe professionnelle communale en 2021.
- h) D 11-2020 P : Budget de fonctionnement 2021, taux des centimes additionnels 2021 et autorisation d'emprunt pour l'année 2021.
- i) D 12-2020 P : Crédit d'engagement de CHF 1'013'100.- pour la contribution annuelle 2021 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU).

B. Résolution

- a) R 01-2020 P : Renonciation au droit de préemption communal sur les cessions/acquisitions des parcelles comprises dans le périmètre de la pièce Eb du PLQ N° 30'043 dit du « Rolliet ».

6. Propositions du Conseil municipal

A. Motions

- a) M 29-2020 R : Un arbre, deux vies !
- b) M 01-200 P : Contre l'implantation de nouvelles antennes 5G dans les zones d'habitations de la commune de Plan-les-Ouates.

7. Questions

8. Divers

Clôture de la séance

Questions du public

M. Torri, Président du Conseil municipal, ouvre la séance à 20H00 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous. Il espère vivement que la prochaine séance du Conseil municipal pourra se tenir au sein de leur hémicycle.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 JUIN 2020

Ce procès-verbal ne suscite ni remarque, ni correction.

Le procès-verbal de la séance du 16 juin 2020 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 19 voix pour et 3 abstentions, sans modification.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1 Délai référendaire

Le Président annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 1^{er} octobre 2020 et s'achèvera le 9 novembre 2020.

2.2 Liste des responsables des Bureaux de vote 2021

Le Président rappelle que les noms des responsables des Bureaux de vote 2021 doivent être communiqués au Secrétariat au plus tard le 28 septembre 2020.

2.3 Démission de M. Francisco Valentin

Le Président donne lecture d'un courrier reçu de M. Francisco Valentin, lequel annonce sa démission du Conseil municipal, avec effet immédiat, pour raisons de santé et de réorientation professionnelle. Le Président en profite pour excuser l'absence de M. Di Giorgio.

M. Magnin précise que ce dernier participait à l'Assemblée générale du Locados lorsqu'il a été appelé d'urgence. Il est donc effectivement excusé pour cette séance.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

3.1 Rentrée scolaire

M. Magnin annonce que la rentrée scolaire s'est effectuée dans de très bonnes conditions. Les discussions qui ont eu lieu avec les directions d'établissements et les restaurants scolaires ont permis une rentrée sereine avec la mise en place des normes Covid-19.

3.2 Nouveau prestataire pour les restaurants scolaires

M. Magnin informe que la Commune a un nouveau prestataire pour les restaurants scolaires, à savoir l'entreprise Pro Genève.

3.3 Lancement du projet 'Engage'

M. Magnin annonce que le projet intercommunal 'Engage', en collaboration avec les communes de Bardonnex et Perly, s'adressant aux jeunes citoyens de leurs communes a été lancé. Cet événement s'est déroulé à Champ-Ravy où un peu plus de 25 personnes se sont réunies pour

créer le groupe de pilotage, avant d'en faire la publicité auprès de tous les jeunes de ces trois communes.

3.4 Assemblée de quartier Champ-Ravy

M. Magnin annonce que l'assemblée de quartier Champ-Ravy aura lieu le 28 septembre 2020. Les conseillers municipaux y sont évidemment conviés.

3.5 Inauguration du hameau Carrefour-Rue 'Ulysse'

M. Magnin informe que l'inauguration du hameau 'Ulysse' de Carrefour-Rue, faisant suite à une motion du Conseil municipal, aura eu lieu le 30 septembre 2020.

3.6 'En vacances dans mon quartier'

M. Magnin annonce que le projet 'En vacances dans mon quartier' d'octobre 2020 proposera des formations CEMEA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active), ainsi qu'un 'speed meeting' pour le recrutement par les associations des moniteurs qui seront formés durant ce mois d'octobre 2020. De nombreuses associations sont en attente de nouveaux moniteurs.

3.7 Travaux sur le Mail

M. Magnin annonce que les travaux sur le mail ne sont pas encore terminés. La finalisation du préau de Champ-Ravy devra se faire dans la continuation du Mail. Pour ce faire, la Commune collabore avec les directions d'écoles.

3.8 Nouvelle convention pour Le Sapay

M. Magnin informe qu'une nouvelle convention entre Lancy et Plan-les-Ouates est en cours de finalisation suite à la construction des bâtiments provisoires qui se verront agrémentés d'une 'boite' au sous-sol pour une utilisation mixte. Le principal élément de cette nouvelle convention concerne l'unité élève. A savoir que pour chaque élève, un décompte plus précis sera fait. L'impact budgétaire leur sera présenté par M. Rodriguez dans le cadre du budget.

3.9 Journée des entreprises

M. Magnin annonce que la Journée des entreprises aura lieu le 7 octobre 2020, dans cette salle du Vélodrome. 70 personnes y sont inscrites à ce jour, visite d'entreprises, 'matchmaking' et présence aux tables rondes confondus. Généralement, ces dernières années, il y avait beaucoup d'inscriptions dans les deux dernières semaines. Afin de respecter les mesures de prévention Covid-19, l'affluence sera limitée à 100 personnes et la Commune prévoit de diffuser les conférences sur la plateforme youtube pour les personnes les plus vulnérables.

3.10 Visite de l'entreprise Piaget

M. Magnin rappelle qu'à chaque début de législature, il demande à ce que les conseillers municipaux puissent visiter des entreprises de la zone industrielle. La première proposition est la visite de la Maison Piaget. Les conseillers municipaux peuvent s'y inscrire via le sondage Doodle qui leur a été envoyé.

3.11 Suppression d'emplois entreprise Jean Gallay

M. Magnin informe de la suppression de 55 emplois au sein de l'entreprise Jean Gallay, active dans l'aviation et pour qui tout s'est arrêté avec la crise sanitaire.

3.12 Fongit (Fondation Genevoise pour l'Innovation Technologique)

M. Magnin annonce que la Fongit reste sur Plan-les-Ouates, mais change de locaux en allant

s'installer au Stellar 32, sis entre la route de Base et la route de la Galaise. Ce qui est une chance.

3.13 Demande de la part du SDOL (Stratégie et Développement de l'Ouest Lausannois)

M. Magnin annonce que la Commune a reçu une demande de la part du SDOL pour faire une visite de la zone industrielle et de certains endroits de Plan-les-Ouates. Cela se fera au mois de novembre 2020.

3.14 Secteur de l'horlogerie

M. Magnin informe que les échos qu'ils ont à ce jour concernant le secteur de l'horlogerie serait une perte probable de 50 % suivant les maisons, ce dont il faut tenir compte au niveau budgétaire.

3.15 Ressources humaines

En ce qui concerne les Ressources humaines, **M. Magnin** annonce que les mesures Covid-19 sont toujours en place. Un certain nombre d'employés ont été touchés et testés positifs au Covid-19. Ces mesures ont permis de les mettre en quarantaine. L'Administration fonctionne donc très bien malgré cette problématique, ce qui a été quelque peu différent dans une des institutions de la petite enfance sur laquelle il reviendra ultérieurement.

3.16 Décision du Conseil administratif face au Covid-19

M. Magnin annonce que le Conseil administratif a pris la décision de poursuivre le télétravail, avec des directives et des conventions qu'il finalise actuellement.

3.17 Renouvellement du label '1+ pour tous'

M. Magnin annonce le renouvellement du label '1+ pour tous' concernant l'emploi et l'intégration.

3.18 Visites des différents services de l'administration

M. Magnin annonce qu'il ira, en délégation avec le secrétaire général, visiter les différents services de l'administration, afin de 'prendre le pouls' en ce début de législature.

3.19 Reprise au sein des institutions de la petite enfance

M. Magnin annonce que la reprise au sein des institutions de la petite enfance, suite à la fermeture en raison du Covid-19, s'est passée dans de bonnes conditions, bien qu'ils aient été contraints de fermer durant trois jours 'Le Serpentin', institution subventionnée, par manque de personnel. En effet, le Médecin cantonal a décidé que tous les collaborateurs de cette crèche devaient être testés et les a obligés à 48 heures de quarantaine d'office. Les choses sont à présent rentrées dans l'ordre.

3.20 Mesures de sécurité au sein de la petite enfance

M. Magnin informe que les mesures de sécurité dans le domaine de la petite enfance imposent le port du masque. La Commune se renseigne sur l'utilisation des masques transparents, en tenant compte du débat concernant ces masques.

3.21 Travaux de la crèche 'Zinzolin'

M. Magnin annonce que les travaux de la crèche 'Zinzolin' se déroulent bien. L'ouverture est toujours prévue pour le mois d'août 2021. La crèche sera livrée avant, afin qu'elle puisse être équipée. Des collaborateurs seront engagés durant l'année prochaine, ce qui impactera également le budget.

3.22 Bilan estival Service culturel

M. Magnin annonce que le bilan de l'été a été présenté en commission. Il est bon. La Commune a pu agrémenter l'été de plus de 21 spectacles, contre les cinq ou six qu'elle propose habituellement. Ceux-ci ont été présentés sur trois lieux : le parc des Bougeries, la Butte et le Japlo. La logistique étant importante, la Commune a fait appel à des emplois jeunes. Une seule soirée a dû être annulée. Ces événements ont attiré plus de 1'000 personnes et l'écran de protection a évidemment été suivi.

3.23 Spectacles de la saison culturelle

M. Magnin informe que le 1^{er} spectacle de la saison culturelle a eu lieu en collaboration avec la Bâtie. Ce spectacle s'est bien déroulé et a attiré environ 140 spectateurs. Le prochain spectacle, intitulé 'Frankenstein', aura lieu le 30 septembre 2020.

3.24 'Rue du jeu'

M. Magnin annonce que la 'Rue du jeu' est prévue le week-end des 26 et 27 septembre 2020. La météo s'annonce mauvaise, mais l'événement ayant également lieu dans cette salle du vélodrome, ils espèrent tout de même du monde.

3.25 Nouvelle gérance de La julienne

M. Magnin informe que les nouveaux gérants de La julienne ont été choisis. La Commune attend la finalisation des différentes autorisations pour la nouvelle société qui est créée et pour l'exploitation. Ces nouveaux gérants ayant déjà exploité un restaurant et La julienne étant déjà un café-restaurant, ils espèrent que cela ne trainera pas. Malheureusement, ils n'ouvriront néanmoins pas avant fin octobre 2020.

3.26 Séances des partenaires de La julienne

M. Magnin annonce que la séance des partenaires de La julienne a eu lieu le 21 août 2020. Cette rencontre a permis aux nouveaux gérants et aux partenaires de faire connaissance.

3.27 Engagement de l'administratrice de La julienne

M. Magnin informe que l'engagement de Mme Alexandra Theiler-Furrer, en qualité d'administratrice de La julienne a été confirmé par un CDI à 80 %. Cette dernière était initialement engagée en CDD,

3.28 Prochains spectacles de la saison culturelle

M. Magnin laisse aux conseillers municipaux le soin de se rendre sur le site communal pour prendre connaissance des prochains spectacles de la saison culturelle.

3.29 Visites guidées

M. Magnin informe que les trois visites guidées de la Commune qui ont eu lieu en juin, juillet et août 2020, ont eu beaucoup de succès. Une prochaine visite aura lieu, à vélo, le 4 octobre 2020.

3.30 Expositions

M. Magnin annonce aux conseillers municipaux qu'ils peuvent retrouver les bilans des différentes expositions qui ont eu lieu, soit dans les procès-verbaux de la commission, soit sur le site internet de la Commune.

3.31 Tennis provisoire des Cherpines

Mme Monbaron informe que les travaux du tennis provisoire des Cherpines sont pratiquement terminés, les courts sont déjà praticables. Il reste une partie des aménagements extérieurs à réaliser, dont trois terrains de pétanque qui viendront en bordure du chemin longeant le tennis, ainsi que la mise en service de la chaudière qui se fera dans les prochaines semaines.

3.32 Casiers Box-Up

Mme Monbaron annonce que la Commune a installé des casiers Box-Up, près du Street workout. Ces casiers mettent à disposition, moyennant une inscription via une application par le biais d'une pièce d'identité, des équipements (ballons, slacklines, etc) permettant de pratiquer du sport en toute liberté aux Cherpines. Ils enregistrent, à ce jour, plus de 100 utilisations pour 60 heures au total. Avec une moyenne de 4 utilisations par jour, la commune de Plan-les-Ouates se retrouve déjà dans le Top 3 du réseau Box-Up et a reçu de très bons retours de la part des utilisateurs qui lui demandent déjà s'il y aura d'autres casiers installés sur la Commune. Vu ce succès, le Conseil administratif étudie la possibilité d'installer des casiers supplémentaires en 2021, ce dont ils auront l'occasion de discuter en commission Sports.

3.33 Reprises des championnats aux Cherpines

Mme Monbaron informe que les championnats ont repris aux Cherpines. Les masques sont obligatoires dans les tribunes et les clubs ont reçu l'instruction d'en informer les équipes adverses. Tout s'est bien passé le premier week-end avec le rugby et le restaurant. Il y a eu quelques soucis avec le club de football qui estimait que ce n'était pas à lui de faire cette information aux autres clubs. Ceci est rentré dans l'ordre puisque le club a pu prendre les adresses de toutes les équipes adverses et ainsi passer cette information.

3.34 Stationnement aux Cherpines

Mme Monbaron annonce qu'ils ont à nouveau constaté, le week-end dernier, un problème de stationnement aux Cherpines. La Commune va donc rappeler aux clubs les parkings provisoires qui sont mis à disposition. Ils ont cependant constaté qu'une grande partie des véhicules stationnés ce week-end était probablement propriété de personnes se rendant à une grosse manifestation qui se déroulait à La Gavotte et pour laquelle la Commune n'a reçu aucune information. Un échange d'informations aura probablement lieu avec la police municipale d'Onex pour savoir ce qu'il s'est exactement passé.

3.35 Incivilités

Mme Monbaron informe des incivilités pour les mois de juin, juillet et août 2020. A savoir :

- 1 accident non-annoncé
- 1 cambriolage
- 12 cas de déchets
- 2 dommages à la propriété
- 2 incendies
- 9 tags et aucun

Elle ajoute qu'ils ont également recensé 21 réquisitions en soirée pour du bruit provenant de la voie publique, des salles de location et des lieux privés. Une intervention a eu lieu le 21 juillet 2020 pour une bagarre sur la place des Aviateurs pour laquelle les agents ont dû user de la force.

3.36 Rentrée scolaire et campagne 'PREDIRE'

Mme Monbaron annonce que, comme chaque année, le mois d'août a été marqué par la rentrée scolaire et la campagne 'PREDIRE' dans le cadre de laquelle les agents de la police municipale sont présents sur les passages piétons et font des contrôles de circulation. Sur 19 contrôles, ils comptent 34 verbalisations et 17 avertissements.

3.37 Cambriolages

Mme Monbaron informe que la commune de Plan-les-Ouates a connu une baisse des cambriolages de près de 80 % par rapport à l'été dernier. Il y en a eu 1 en juin 2020 et 4 en août 2020. Ces cambriolages leur sont annoncés par la police cantonale et elle ignore s'il s'agit d'appartements, de commerces ou de caves. Il faut espérer que cela continue dans cette direction sur la période d'automne.

3.38 Restaurant Garden cooking

Mme Monbaron informe qu'ils ont eu, suite à des doléances du voisinage, une problématique à régler avec le restaurant Garden cooking qui se situe en haut d'Arare. Cet établissement a changé de gérant et le tenancier actuel a une vision plutôt festive des soirées et organise des concerts dans le jardin qui, effectivement, de par sa configuration verte, s'y prête. Si le lieu offre une ambiance très agréable pour les gens qui y viennent, cela est beaucoup plus problématique pour les voisins. Une médiation a été faite et une solution pour contenter tout le monde est recherchée. Cela va vraisemblablement engendrer une diminution des soirées qui y sont prévues.

3.39 Convention relative aux 5 % surfaces non marchandes sur le PLQ du Rolliet

Mme Monbaron annonce que la convention relative à la réalisation des 5 % de surfaces non-marchandes et à la création des mesures servicielles de mobilité sur le PLQ du Rolliet a été signée, durant l'été, par tous les promoteurs, la Commune et le Canton. Cette convention garantit que l'ensemble des surfaces destinées à la vie de quartier sera réalisé par les promoteurs. Il s'agit donc d'une excellente nouvelle pour les futurs habitants du quartier et pour l'animation de celui-ci. Les discussions sont actuellement en cours avec divers preneurs pour occuper ces surfaces. Un travail reste à mener pour faire correspondre, dans la mesure du possible, ces surfaces aux besoins des différentes activités. Et comme cela a été annoncé, des surfaces seront conservées pour les futurs habitants.

3.40 Premier tour de l'appel à projets coopératives pour l'immeuble de l'îlot G du Rolliet

Mme Monbaron informe que ce vendredi 25 septembre 2020 se conclura le premier tour de l'appel à projets coopératives pour l'immeuble de l'îlot G du Rolliet. Pour rappel, la Commune avait lancé en mai 2020, un appel à projets destiné à des coopératives. Celles-ci auront la possibilité de construire environ 65 logements sur le périmètre du Rolliet grâce à un droit de superficie octroyé par la Commune. Ce premier tour permettra à toutes les coopératives de déposer leur candidature. Celles-ci seront examinées le 5 septembre 2020 dans le cadre de la première journée du jury, par un comité d'évaluation qui est déjà fixé. Ce dernier devra faire ses choix pour retenir au final trois ou quatre coopératives qui seront admises à présenter un projet pour le second tour qui se conclura, quant à lui, en mars 2021.

3.41 Concours d'architecte pour les immeubles F et H2 au Rolliet

Mme Monbaron annonce que la Commune a également lancé, le 4 septembre dernier, le concours d'architectes destiné à recruter une ou deux équipes en charge de concevoir les immeubles des îlots F et H2 de la Commune, dans le premier PLQ des Cherpines, toujours au Rolliet. Il s'agit d'un concours en deux tours. Le premier tour permettra de sélectionner une dizaine de bureaux qui présenteront, dans un second tour, des projets architecturaux pour plus de 200 logements au total. Le premier tour se terminera à la mi-octobre 2020 et le second tour en avril 2021, à l'issue duquel un ou plusieurs lauréats seront désignés. A noter que le concours a bien été réservé à des bureaux installés sur le Canton de Genève, dans l'objectif de faire travailler des bureaux locaux dans ces périodes de crises sanitaire et économique.

3.42 Compromis de mise en droits de superficie aux Sciers

Mme Monbaron informe que le compromis de mise en droits de superficie avec la coopérative

de la Bistoquette, aux Sciers, été signé fin juin 2020. Pour rappel, cette coopérative réalisera plus d'une centaine de logements sur les immeubles B, C et D des Sciers, d'ici 2024. Cette première étape permettra à la coopérative d'avancer sereinement vers un dépôt d'autorisation de construire d'ici la fin de l'année. Concernant le prêt à cette coopérative, tout va pour le mieux et celle-ci a d'ailleurs adressé un courrier à la Commune pour la remercier des leurs excellentes collaborations.

3.43 Retour sur la tempête du 13 août 2020

M. Rodriguez fait un retour sur la tempête qui a sévi le 13 août 2020 et qui a fait passablement de dégâts sur l'ensemble de la Commune, notamment au Japlo où la tente deux mâts a été touchée et où des branches ont été cassées. La tente a dû être remplacée. De nombreuses branches sont également tombées sur le domaine public, que ce soit à Plein-Vent, aux Chevaliers-de-Malte ou aux Serpentins. A la Bistoquette et à Saconnex-d'Arve, certaines branches sont tombées dans des propriétés privées où il a fallu les évacuer, tout comme au chemin de l'Abérieu et au cimetière.

3.44 Statistiques des déchets

M. Rodriguez informe qu'ils ont reçu les statistiques 2019 concernant les déchets. Plan-les-Ouates reste la première ville de Genève concernant le taux de recyclage qui passe de 51,7 % en 2018 à 54,2 %. A savoir, environ 9 points au-dessus de la moyenne cantonale. D'autre part, bonne nouvelle également, les ordures ménagères baissent de 172,8 kilos/habitants à 166,4 kilos/habitants.

3.45 Ouverture d'un marché aimp (accord intercantonal sur les marchés publics) pour un nouveau prestataire pour la levée des déchets

M. Rodriguez annonce qu'un marché aimp pour trouver un nouveau prestataire pour la levée des déchets est ouvert depuis deux semaines. Dans le cadre de cette ouverture de marché, un lot est également destiné, cette année, à la zone industrielle de Plan-les-Ouates, ainsi qu'à la zone industrielle de la Cartouchière.

3.46 Vélos en libre-service

M. Rodriguez informe que depuis le 18 juin 2020, Genève a enfin son système de vélos en libre-service. Plan-les-Ouates s'y est associée et met deux vélos à disposition sur la place des Aviateurs. S'il y a encore quelques petits couacs avec l'entreprise qui gère ces vélos, ils espèrent néanmoins que tout ceci puisse bientôt fonctionner à plein régime.

3.47 Travaux pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur les toits de Champ-Joly

M. Rodriguez annonce que les travaux pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur les toits de Champ-Joly se sont achevés cet été.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

(Ndlr : Ces rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal - annexes a à h)

a) Sociale et enfance du 18 juin (annexe a)

Mme Ferri donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) Conjointe Sociale et enfance, Environnement et infrastructures et Finances du 18 juin (annexes b)

Mme Logean donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

- c) **Culture du 24 août** (annexe c)
M. Lenoir donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- d) **Sociale et enfance du 27 août** (annexe d)
Mme Ferri donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- e) **Environnement et infrastructures du 31 août** (annexe e)
M. Rochetin donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- f) **Sports du 3 septembre** (annexe f)
Mme Dubois donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- g) **Aménagement et nouveaux quartiers du 14 septembre** (annexe g)
M. Epenoy donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- h) **Finances du 17 septembre** (annexe h)
Mme Logean donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- i) **Culture du 21 septembre**
Cette séance ayant été annulée, il n'y a pas de rapport.

5. **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

A. **Projets de délibération**

a) **D 03-2020 R : Crédit d'engagement de CHF 290'000.- pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2020 à Plan-les-Ouates**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 03-2020 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 16 juin 2020. Cette délibération a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui a émis, dans sa séance du 31 août 2020, un préavis favorable à l'unanimité, ainsi qu'en commission Finances, qui a également préavisé favorablement à l'unanimité, lors de sa séance du 17 septembre 2020.

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 03-2020 R par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

b) **D 04-2020 P : Crédit d'engagement de CHF 110'000.- pour l'étude de la réfection de l'esplanade sise chemin de Vers 8 à Plan-les-Ouates**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 04-2020 P (annexe 2). Celle-ci est acceptée par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

Le Président annonce que le Bureau du 3 septembre 2020 préconise un renvoi en commissions Environnement et Finances.

M. Rodriguez explique que l'objectif de ce crédit d'étude est d'étudier la réfection de l'esplanade qui se trouve autour du chemin de Vers 8. En effet, depuis plusieurs années cette esplanade pose des problèmes. D'étanchéité, d'une part, le parking public qui se trouve sous cette esplanade étant parfois infiltré par la pluie et de décollement des pavés, d'autre part. Cette délibération propose une étude pour remplacer l'ensemble de ce revêtement et pour proposer différentes options de mobilier de cet espace public, que ce soit bancs, poubelles ou autres. Pour ce faire, il leur est demandé d'approuver ce crédit de CHF 110'000.- qui se compose d'une partie d'architecte paysagiste, d'une partie d'ingénieur civil (en lien avec cette étanchéité), du géomètre et de différents frais annexes.

Le Président annonce qu'au vu de la somme et du projet, le Bureau du 3 septembre 2020 préconise également éventuellement un vote sur le siège.

M. Tinguely ne se dit pas du tout opposé au fait de voter cet objet sur le siège. Il fait toutefois remarquer qu'il est important, au vu des changements climatiques actuels, de bien retravailler cette place, de voir s'ils arrivent à favoriser la nature et la verdure, afin d'éviter les points chauds. Cette place doit être réfléchie pour le futur. Il rappelle qu'un débat a récemment eu lieu en Ville de Genève sur la réfection de la place des Augustins et estime que Plan-les-Ouates doit pouvoir faire mieux que la Ville.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cet objet au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte, sur le siège, ce projet de délibération D 04-2020 P par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

c) **D 06-2020 P : Constitution d'une servitude de canalisation d'eau potable au profit de l'association « La Ferme de la Gavotte » et à charge de la parcelle N° 10459, propriété de la Commune dans le périmètre du centre sportif des Cherpines à Plan-les-Ouates**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 06-2020 P (annexe 3), laquelle est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité. (*Ndlr : le Président prend part au vote sur cet objet*)

M. Rodriguez rappelle que la Ferme de la Gavotte est en cours de modification complète et que pour ce faire, ils étaient jusqu'à présent branchés sur la conduite d'eau du Centre équestre situé en face. Or, au vu du projet de la Gavotte et de ses besoins en eau potable, tant pour les animaux que pour la buvette qui va être réalisée, ils ont besoin d'une conduite d'eau qui soit plus performante et qui offre davantage de pression. Pour ce faire, les SIG (Services Industriels de Genève) ont proposé à la Gavotte de venir se brancher directement sur la conduite d'eau qui se trouve dans le périmètre du stade des Cherpines et demande à la Commune de créer une servitude à charge de cette parcelle N° 10'459, propriété de la Commune et à la Gavotte de prendre l'ensemble de ces frais à leur charge. Il n'y a aucun problème en cas de futurs travaux, étant donné que s'il devait y avoir des futurs travaux nécessitant le déplacement de cette conduite, la Gavotte prendra à sa charge l'entière facture de ce déplacement. Raison pour laquelle il est proposé au Conseil municipal la constitution d'une servitude de canalisation d'eau potable au profit de l'association de la Ferme de la Gavotte.

Le Président relève qu'il s'agit donc d'une opération blanche pour la Commune.

M. Rodriguez le confirme ; cette opération ne coûte rien à la Commune.

Le Président annonce que le Bureau du 3 septembre 2020 préconise un vote sur le siège.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet donc cet objet au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte, sur le siège, ce projet de délibération D 06-2020 P par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

d) **D 07-2020 P : Crédit d'engagement de CHF 44'000.- pour l'étude de la mise en séparatif des collecteurs « collectifs privés » du chemin de la Pomone à Plan-les-Ouates**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 07-2020 P (annexe 4). Celle-ci est acceptée par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

Le Président annonce que le Bureau du 3 septembre 2020 préconise un vote sur le siège.

M. Rodriguez explique que la loi sur les eaux oblige l'ensemble des communes à mettre leur réseau secondaire en séparatif. Et ce, même sur des chemins privés comme le chemin de la Pomone. Tous ces chemins doivent avoir leur réseau en séparatif ; eaux usées et eaux claires. Lorsqu'il s'agit d'un chemin privé, la Commune doit initier une prospection et faire des séances d'information, via un mandataire, avec les différents riverains, afin de convenir du meilleur projet. Il leur est donc demandé, pour cette phase d'étude, de voter un crédit de CHF 44'000.-, sachant qu'il s'agit-là également d'une opération blanche compte tenu du fait que l'ensemble de ces études sont remboursées par le Fonds Intercommunal d'Assainissement. Par la suite, en cas de réalisation des travaux, cela sera à la charge des propriétaires, sauf si le montant dépasse CHF 25'000.- par propriétaire. A ce moment-là, le Conseil administratif reviendra avec un crédit d'exécution qui sera, lui aussi, remboursé par le FIA.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet ce projet de délibération au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte, sur le siège, ce projet de délibération D 07-2020 P par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

e) **D 08-2020 P : Crédit d'engagement de CHF 1'661'850.- en vue de financer la soulte relative à l'échange de catégories de droits à bâtir avec la Fondation Emma Kammacher (FEK) au sein du PLQ du Rolliet**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 08-2020 P (annexe 5), laquelle est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité. (*Ndlr : le Président prend part au vote*)

Mme Monbaron explique que cette délibération concerne l'îlot G au Rolliet qui sera constitué des logements attribués à la coopérative et des logements qui seront construits par la Fondation Emma Kammacher. Cette fondation a reçu, de la part du Canton, des droits à bâtir sur le terrain qui se trouve tout près de l'école Aimée Stitelmann. La Fondation Emma Kammacher (FEK) construit uniquement des logements d'utilité publique (LUP), de l'habitat bon marché. La Commune, comme tous les autres propriétaires du périmètre, dont la Fondation Emma Kammacher, se doit de respecter l'article 4A LGZD de la loi générale sur les zones de

développement qui vient d'être modifié et qui impose de construire 1/3 de logements d'utilité publique, 1/3 de logements en loyer libre (ZDloc) et 1/3 au choix du propriétaire, mais en tout cas 20 % de propriété par étage (PPE). Sur ce périmètre, la Commune a des droits à bâtir issus de différentes parcelles, dont notamment des parcelles qui ont été préemptées, lesquelles ne sont pas soumises exactement aux mêmes calculs. Ce sont des parcelles qui imposent à la Commune de construire une plus grande part de logements sociaux. Ce qui fait que sur ce périmètre, ils se seraient retrouvés avec des logements sociaux construits par la Commune en assez grand nombre et les logements construits par la Fondation Emma Kammacher qui sont, dans leur totalité, des logements d'utilité publique puisque cela lui est imposé par ses statuts. Or, il s'avère que dans les droits à bâtir que cette fondation a reçu à la base, il y a également 1/3 de loyers libres et 1/3 à choix, dont 20 % de PPE. Cela fait déjà passablement de temps que la Commune discute avec cette fondation pour équilibrer les différentes catégories de logements sur ce périmètre et qu'ils avaient dans l'idée d'échanger leurs droits à bâtir. C'est-à-dire que la fondation qui ne va de toute façon construire que du LUP, prenne les droits à bâtir LUP de la Commune, ou du moins une bonne partie et qu'en échange, la Commune puisse récupérer sa part de droits en ZDloc et au choix du propriétaire. C'est donc un projet qui pourrait se concrétiser par le biais de cette délibération, dans le sens où se trouve, en annexe, la convention fixant les modalités de cet échange. Le montant énoncé dans cette délibération est simplement dû au fait que les catégories de logements qui seront construites ne généreront pas la même rentabilité à long terme. De ce fait, un montant de CHF 450.- /m² a été fixé entre la Commune et la Fondation Emma Kammacher pour cet échange. La convention fixe le fait que le montant sera versé uniquement si la Commune décide de réaliser ses droits à bâtir. Si elle décidait qu'elle ne veut plus construire, cet arrangement tomberait. Par contre, si elle décidait de vendre ses droits (ce qui n'est absolument pas dans l'air du temps, mais on ne sait jamais), les acheteurs devraient reprendre la teneur de la convention. Ils ont également indiqué que le montant sera versé au plus tard six mois après l'obtention de l'autorisation de construire déposée par la Commune et que cette convention est également soumise et conditionnée au vote, par le Conseil municipal, du crédit de construction des immeubles à construire par la Commune. Sur cette pièce G, la Commune a formalisé une intention dans le plan localisé de quartier par rapport à l'emplacement exact des immeubles. C'est-à-dire que des zones constructibles ont été dessinées sur le plan pour chacun des îlots du Rolliet et il se trouve qu'avec le dessin actuel pour cette pièce G, les droits à bâtir qui seront octroyés à la Coopérative et ceux que la FEK possède, ne rentrent pas dans les îlots tels qu'ils sont dessinés. La Commune a donc mandaté un bureau d'architectes pour faire en sorte que la Coopérative puisse construire entièrement son immeuble de son côté et que la FEK puisse faire de même de son côté et que la Coopérative n'ait ainsi pas à construire un bout de ses droits à bâtir dans l'immeuble de la FEK, puisqu'ils ne savent pas encore à ce jour si ce sera le même architecte. Ceci dit, dans tous les cas il serait nettement plus agréable pour tout le monde que chacun puisse construire son propre immeuble. Cette délibération prévoit donc également de donner ce mandat à ce bureau d'architecte, tout en précisant que les frais qui seront à payer pour cette étude seront pris en charge conjointement par la FEK et la Commune à hauteur de 54,2 % pour la Commune et de 45,8 % pour la fondation. En ce qui concerne la Commune, le montant relatif à cette étude sera pris en charge par la délibération D 204-2020 qui concerne les études techniques préalables qui sont nécessaires pour la mise en œuvre des droits à bâtir de la Commune et qu'ils ont déjà votée au mois de juin 2020. Raison pour laquelle le montant n'est pas précisé dans cette délibération.

Le Président annonce que le Bureau du 3 septembre 2020 préconise un renvoi en commission Aménagement et Finances, mais précise qu'aucune séance Aménagement et nouveaux quartiers n'est prévue avant le prochain Conseil municipal, raison pour laquelle cette commission a déjà traité cet objet dans sa séance du 14 septembre 2020 et a émis un préavis favorable par 8 voix pour et 1 abstention.

M. Favre s'interroge sur le fait que le Conseil municipal a exercé son droit de préemption en son temps et demande s'ils estiment que la situation aurait été meilleure et moins compliquée, autrement dit moins onéreuse s'ils n'avaient pas appliqué ce droit de préemption.

Mme Monbaron répond qu'en ayant exercé son droit de préemption, la Commune n'est plus liée par l'article 4A LGZD de la loi générale sur les zones de développement qui impose à présent 3/3 de catégories différentes de logements. Si elle ne l'avait pas fait, elle aurait dû faire 45 % de LUP au minimum, 28 % en ZDloc et 28 % au maximum en libre choix. S'ils laissaient les choses telles qu'elles étaient prévues, ils auraient totalisé 72 % de LUP, 8 % de ZDloc et 20 % de PPE. Cette opération permet donc d'équilibrer les catégories de logements sur le périmètre. Quant aux coûts, elle ignore s'ils auraient été moins élevés si cela n'avait pas été préempté. Si cette opération est réalisée, la Commune va devoir verser ce CHF 1'600'000.- de soulte, mais aura des catégories de logements qui généreront des revenus plus élevés, que ce soit par le biais des loyers ou par le niveau de vie des contribuables. Ceci dit, elle avoue qu'elle n'a pas fait le calcul pour le cas où ils n'auraient pas préempté et qu'ils avaient tout laissé à 33 %.

Le Président rappelle qu'une grande majorité des conseillers municipaux avaient, à l'époque, voté en faveur de l'exercice de leur droit de préemption. Il semblait à ce moment-là que c'était ce qu'il fallait faire.

A l'issue de ces échanges, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de cet objet en commission.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 08-2020 P en commission Finances, par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

f) **D 09-2020 P : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2021**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 09-2020 P (annexe 6). Celle-ci est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité. (*Ndlr : A l'instar des deux prochaines délibérations, le Président prend part au vote sur cette délibération*).

Le Président annonce que le Bureau du 3 septembre 2020 préconise un renvoi en commission Finances.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet donc au vote du Conseil municipal, le renvoi en commission de cet objet.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 09-2020 P en commission Finances par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

g) **D 10-2020 P : Taxe professionnelle communale en 2021**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 10-2020 P (annexe 7), laquelle est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

Le Président annonce que le Bureau du 3 septembre 2020 préconise également un renvoi en commission Finances.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de cet objet en commission Finances.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 10-2020 P en commission Finances par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

h) **D 11-2020 P : Budget de fonctionnement 2021, taux des centimes additionnels 2021 et autorisation d'emprunt pour l'année 2021**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 11-2020 P (annexe 8), laquelle est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

Le Président annonce que le Bureau du 3 septembre 2020 préconise un renvoi de cet objet en commission Finances

En préambule, **M. Rodriguez** explique que le budget de fonctionnement 2021 est celui où la RFFA (Réforme Fiscale et au Financement de l'AVS) déploie ses effets. En attendant, peut-être, ceux du Covid-19. Il s'agit d'un projet de budget qui confirme donc ces effets, comme cela a été anticipé et qui tient compte d'une nouvelle donne, à savoir la pandémie Covid-19 qu'ils ont vécu durant cette année 2020. Ce projet de budget est basé sur la prudence, mais également sur la solidarité et chose nouvelle dans ce budget, ils trouvent déjà les premières intégrations du quartier des Sciers, notamment avec la crèche 'Zinzolin' et les immeubles qui vont venir en exploitation dans le courant de l'année 2021. Il intègre également les aides pour les effets de la pandémie et des prestations qui sont maintenues. Mais ce sont des recettes incertaines, des recettes fiscales pour personnes morales en baisse de 19 %. Il existe une incertitude quant aux effets de la pandémie sur les entreprises, mais également sur les personnes physiques qui sont inconnus à ce jour. La gestion de ces recettes a été souhaitée prudente quant leurs estimations, avec des abattements de 2 % sur le budget de la taxe professionnelle notamment, mais également sur les personnes physiques que le Canton leur a transmises. Les charges restent cependant maîtrisées, en général. Ce sont des charges qui diminuent de 0,8 % au regard du budget 2020. Les charges de biens et services sont en augmentation de 1,85 % et une enveloppe de CHF 200'000.- a été intégrée dans ce budget pour des aides d'urgence liées à la pandémie. D'autre part, le rôle de la péréquation intercommunale, pour une fois, les aide un peu et le centime additionnel reste à 36 cette année.

M. Rodriguez fournit ensuite des explications sur les différentes lignes de ce budget qui, comme chaque année, sera renvoyé en commission Finances, ainsi que dans toutes les commissions thématiques, pour y être étudié.

En conclusion, **M. Rodriguez** explique qu'il s'agit d'un projet de budget avec des incertitudes liées à la RFFA et au Covid-19. Les recettes fiscales pour les personnes morales diminuent de CHF 9'500'000.- en comparaison avec les comptes 2019. A savoir, 50 % de moins. Les comptes 2020 offriront les premiers enseignements sur les conséquences de cette crise sanitaire dont personne ne sait quels seront ses effets sur les recettes. Ils peuvent constater un déficit structurel significatif de l'ordre de CHF 8'000'000.-. Ils peuvent également remarquer l'apport du patrimoine financier confirmé, c'est-à-dire, qu'il rapporte vraiment les recettes nécessaires au budget communal. Ce projet de budget leur permet le maintien du centime additionnel à 36 pour 2021. Mais encore faut-il savoir pour combien de temps. **M. Rodriguez** annonce que des

arbitrages seront nécessaires ces prochaines années au regard de toutes ces incertitudes. D'autant qu'il y a des risques futurs. En effet, les conseillers municipaux ont peut-être vu dans la presse que le Président de l'ACG s'est prononcé sur un projet de loi pour le financement des prestations sociales et des mesures de soutien aux personnes âgées, dit 'projet d'écrêtage' qui pourrait impacter la Commune dans le cadre de la péréquation à hauteur de CHF 3'800'000.-. Pour terminer, il informe que tous les documents se trouvent sur le cmnet, précisant que le budget électronique Excel est le plus détaillé qui existe. Il y aura ensuite des explications par thème, au sein des commissions.

Le Président le remercie pour cette brillante présentation des comptes. Il précise que ceux qui ont de la peine à lire la version électronique du budget peuvent en demander la version papier.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de ce projet en commission Finances.

Le Conseil municipal accepte le renvoi en commission Finances de ce projet de délibération D 11-2020 P, par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

i) **D 12-2020 P : Crédit d'engagement de CHF 1'013'100.- pour la contribution annuelle 2021 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU).**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 12-2020 P (annexe 9). Cette dernière est acceptée par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron explique que cette délibération est quasiment un passage obligé. Ce Fonds Intercommunal pour le Développement Urbain (FIDU) a été créé il y a quelques années à la demande des communes, dont la leur et surtout à la demande des communes qui se voient dans l'obligation de construire des logements et notamment des grands quartiers simplement du fait que ces communes doivent, avec leur budget communal, prendre en charge toutes les infrastructures pour la population et qu'il n'y avait pas d'équité par rapport aux autres communes du Canton. Notamment celles qui ne veulent pas construire et qui font tout pour que rien ne se construise sur leur territoire communal ou celles qui aimeraient bien construire mais qui sont quasiment entièrement en zone agricole et qui n'ont donc pas le droit de construire des logements sur leur territoire. Une discussion a donc eu lieu avec certains conseillers d'Etat pour faire en sorte qu'il y ait plus d'équité entre les communes. De là est né ce Fonds intercommunal pour le développement urbain, auquel toutes les communes se doivent à présent de participer. Elles le font à hauteur de CHF 23'000'000.- et le Canton, de son côté, verse CHF 2'000'000.-. Ce Fonds est ensuite divisé en deux ; une partie est reversée à chaque commune qui doit construire du logement sur son territoire, à hauteur de CHF 7'000.- par appartement construit (cela ne concerne pas les villas). Et une autre partie est reversée aux communes qui construisent des grands quartiers et qui touchent un montant pour chaque classe d'école construite, ou aux communes qui doivent agrandir leurs écoles en raison de nouveaux logements et qui reçoivent également un montant, légèrement inférieur, pour chaque nouvelle classe construite. La participation à ce Fonds est demandée à chaque commune en fonction de la valeur de la production du centime et qui tient compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales, ainsi que de la population de chacune des communes. Un montant donc est fixé pour chaque commune et est soumis au vote du Conseil municipal. Si ce dernier refuse de voter la délibération, c'est le Conseil d'Etat qui ouvre le montant dans les comptes de la commune. Raison pour laquelle elle leur suggère de la voter sur le siège.

Le Président annonce que le Bureau du 3 septembre 2020 préconisait un renvoi en commission Finances, mais que, suite à ces explications, il adhère à la proposition de Mme Monbaron d'un vote sur le siège.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet donc cet objet au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte, sur le siège, ce projet de délibération D 12-2020 P par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

B. Résolution

a) R 01-2020 P : Renonciation au droit de préemption communal sur les cessions/acquisitions des parcelles comprises dans le périmètre de la pièce Eb du PLQ N° 30'043 dit du « Rolliet »

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération R 01-2020 P (annexe 10), laquelle est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité. (*Ndlr : le Président prend part à ce vote*)

Mme Monbaron explique qu'il s'agit d'un projet de résolution quelque peu particulier, qui les a occupés un certain temps pour savoir comment ils allaient procéder. Elle explique que pour chaque vente de parcelle située en zone de développement, il existe un droit de préemption de la part du Canton, puis de la Commune. Ce droit de préemption est cité dans la loi sur l'administration des communes, à deux articles ; à l'article 48 qui parle des compétences du Conseil administratif et qui prévoit que ce dernier est chargé de notifier, à l'échéance du délai prévu par la loi, que le droit de préemption n'est pas exercé. Et à l'article 30, qui parle des fonctions délibératives du Conseil municipal et qui dispose que le Conseil municipal délibère sur les objets suivants : les achats et les ventes d'immeubles, les échanges ou les partages de biens communaux, l'exercice d'un droit de préemption. En l'occurrence et c'est ce qui s'est produit jusqu'à ce jour, le Conseil administratif peut, à l'échéance du délai prévu par la loi, notifier que le droit de préemption n'est pas exercé et doit, d'un autre côté, présenter au Conseil municipal des délibérations pour proposer d'exercer ce droit sur un périmètre. Jusqu'à ce jour, les délibérations pour l'exercice du droit de préemption ont été proposées au Conseil municipal uniquement lorsque le Conseil administratif n'était pas d'accord d'exercer son droit de préemption communal sur l'une ou l'autre des parcelles. Or, la question s'est posée au sein du Conseil administratif sur le fait que s'il ne propose pas de délibération au Conseil municipal pour lui demander d'exercer ce droit de préemption, il est clair que ce dernier ne va ni le refuser, ni l'accepter, puisqu'il n'est pas au courant. Donc, en l'occurrence, il semblerait qu'ils doivent présenter une délibération au Conseil municipal pour chaque vente de parcelle où la Commune doit se prononcer pour exercer le droit de préemption. Cette résolution leur est présentée ce soir, afin d'éviter un gros travail administratif. Elle est uniquement ciblée sur le quartier du Rolliet aux Cherpines et notamment sur la pièce Eb. Mme Monbaron rappelle que le périmètre du Rolliet est composé de deux périmètres. A savoir, le périmètre Ea qui se trouve en bordure de la route de Base et qui est détenu en quasi-totalité par la Commune et le périmètre Eb qui va jusqu'au chemin des Cherpines et qui fait déjà l'objet d'actes notariés avec des privés, les promoteurs ayant déjà signé depuis de nombreuses années avec les propriétaires des diverses parcelles. Ce sont donc des ventes qui vont se faire prochainement. Soit globalement, soit une à une et qui seront, pour chacune d'entre elles, soumises au droit de préemption du Canton et de la Commune. Pour chacune de ces ventes, le Conseil administratif devrait donc préparer une délibération à soumettre au Conseil municipal. Il faut savoir que sur ce périmètre, des discussions existent depuis le plan directeur de quartier, puis le plan localisé de quartier et qu'il y a une excellente collaboration avec tous les promoteurs. Ces discussions ont lieu pour avancer

vraiment tous ensemble dans le sens d'un écoquartier et la preuve en est la signature de la convention avec la totalité de ces promoteurs pour garantir le développement et l'ensemble des surfaces d'activités, des 5 %, des mesures servicielles de mobilité, etc. Il y a vraiment un travail commun qui est effectué et la Commune, au vu du nombre de droits à bâtir qu'elle possède déjà sur le périmètre, n'a pas du tout l'idée d'acquérir des droits supplémentaires. Aussi, afin d'éviter un travail administratif conséquent consistant en la rédaction des délibérations, le Conseil administratif leur propose le présent projet de résolution qui consiste à ce que le Conseil municipal accepte, en l'état actuel de la mise en œuvre du quartier, de renoncer à exercer son droit de préemption communal sur les cessions/acquisitions qui pourraient se dérouler sur le périmètre de la pièce Eb du PLQ du Rolliet, tout en sachant que l'exercice du droit de préemption ne se fait pas par une résolution comme cela leur est présenté ce soir. En effet, une résolution n'est pas soumise au droit de référendum. L'exercice du droit de préemption se fait par le vote d'une délibération. Donc, en tout temps, le Conseil administratif aura la possibilité de revenir, avec une délibération, auprès du Conseil municipal s'il venait à se passer quelque chose qui lui déplait sur ce quartier ou quelque chose de nouveau. Cela est prévu dans le deuxième point du Décide qui a été rajouté par les membres de la commission Aménagement qui ont, comme pour la précédente délibération concernant l'échange des droits à bâtir, déjà eu l'occasion de se pencher sur ce projet de résolution, dès lors qu'il n'y aura plus de commission Aménagement avant le prochain Conseil municipal. Elle précise encore qu'il est important, pour les promoteurs du périmètre Eb, d'avoir d'ores et déjà un avis de principe de la Commune par rapport à l'exercice du droit de préemption, au moment où ils vont pouvoir déposer leurs autorisations de construire.

Le Président annonce que le Bureau du 3 septembre 2020 préconisait un renvoi en commission Aménagement et nouveaux quartiers, mais qu'étant donné qu'aucune séance de cette commission n'est prévue avant le Conseil municipal du mois d'octobre 2020 et que cette dernière a déjà émis un préavis favorable à l'unanimité, sous réserve des amendements que Mme Monbaron vient de proposer, il rejoint la proposition de cette dernière de voter cela sur le siège.

Le Conseil municipal accepte, sur le siège, ce projet de résolution R 01-2020 P par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Motions

a) M 29-2020 R : Un arbre, deux vies !

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur cette motion M 29-2020 R a déjà été votée lors du Conseil municipal du 16 juin 2020 et que cette dernière a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui a émis, dans sa séance du 31 août 2020, un préavis défavorable par 5 refus et 3 voix pour.

Suite à la démission de l'auteur de cette motion, **Mme Saas** annonce que les signataires MCG souhaitent que celle-ci soit retirée.

M. Epenoy annonce, à son tour, que les signataires PLR de cette motion souhaitent également son retrait.

Cette motion M 29-2020 R est retirée.

b) **M 01-2020 P : Contre l'implantation de nouvelles antennes 5G dans les zones d'habitations de la commune de Plan-les-Ouates**

Mme Soulier donne lecture de cette motion M 01-2020 P (annexe 11).

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière, laquelle est acceptée par 17 voix pour, 3 refus et 2 abstentions.

Mme Soulier donne ensuite lecture de l'exposé des motifs.

Mme Baillon leur rappelle qu'un postulat intitulé 'Application du principe de précaution dans le déploiement de la 5G' a été présenté en avril 2019 à l'initiative du parti socialiste. Ce postulat explique en détails la problématique, les risques et les conséquences sur la santé et demande au Conseil administratif de mettre un frein, voire d'interdire (bien qu'il s'agisse d'une compétence cantonale), mais en tout cas de s'opposer à l'implantation de ces antennes dans leur Commune. Le postulat a été présenté à tous les conseillers municipaux à l'époque, dont 18 d'entre eux l'ont signé. Elle rappelle leur nom. La motion qui est présentée ce soir rappelle la plupart des points de ce postulat, mais ce dernier va encore plus loin dans ses demandes. De plus, la Commune s'oppose déjà à chaque demande d'implantation de la 5G.

En tant qu'ingénieur en télécommunication de formation, **M. Tinguely** souhaite apporter quelques informations techniques. Il ne dit pas que la question de la 5G ne doit pas être traitée par la société, des questions peuvent se poser sur l'évolution de la société. Mais il trouve dommage qu'une technologie qui n'y est pour pas grand-chose dans ce changement de la société soit ainsi brocardée. Toutes les questions qui arrivent à propos des ondes sont un peu récurrentes. En effet, quand les micro-ondes sont arrivés sur le marché, il y a eu toute une question sur leurs dangers potentiels et si les principes de précaution avaient été appliqués, il n'y aurait pas de micro-ondes. Pareil pour la téléphonie mobile ; lorsque les premiers téléphones portables sont arrivés, les gens craignaient que cela créer des cancers et chauffe les tissus à côté de ces téléphones. Or, ces derniers existent maintenant depuis de nombreuses années et il n'y a aucune augmentation des cancers du cerveau. Idem pour le wifi. Il comprend tout à fait que les ondes, que l'on ne voit pas, puisse faire peur. Mais il existe des normes en Suisse qui sont dix fois plus restrictives que les normes en Europe, notamment par rapport aux puissances d'émission des antennes. La Suisse est tout de même bien protégée. Il relève que le classement 2011 de l'OMS met l'aloé vera ou les légumes conservés dans du vinaigre, dans la catégorie 2b sur les produits potentiellement cancérigènes pour l'Homme. Si le principe de précaution était appliqué, ces produits pourraient également être interdits. La commune de Plan-les-Ouates a en effet déjà voté un postulat qui était, initialement, une motion et qui a été transformée en postulat parce que ce n'est pas une motion qu'il faut faire, sachant que le Conseil municipal ne va pas demander une délibération au Conseil administratif qui s'est déjà opposé à toute implantation de la 5G sur la Commune. Il estime que cette motion n'a donc pas lieu d'être car elle fait clairement doublon avec ce postulat, d'autant plus qu'elle est moins complète que ce dernier.

M. Dupraz remercie M. Tinguely pour tous ces éclaircissements. Il informe avoir lu un peu tout ce qui se disait à ce sujet sur internet ; il y a du positif et du négatif. Des lobbies qui font leur travail dans les deux sens. Il rappelle que le 16 mars 2020, au début du confinement en Suisse, le réseau Swisscom a été saturé, pour les privés et pour les entreprises. Ceci dit, il comprend la peur de la nouveauté et de la 5G. Cependant, s'ils veulent aller de l'avant avec le télétravail, en sachant que le trafic de données mobiles double toutes les années et demi, il faut aller de l'avant. Certaines villes, telle Zürich, sont déjà quasi saturée. Certes, ces données viennent des opérateurs, peut-être sont-elles justes, peut-être sont-elles fausses. Il estime qu'il est important de cadrer la technologie, mais qu'il faut accompagner son développement d'une réflexion

complète sur les risques sanitaires, ainsi que sur les aspects technologiques et économiques. Il ne faut pas s'y opposer systématiquement ou dire qu'il faut le faire sans garde-fous. Il estime qu'il faut être prudent, mais rappelle qu'ils ont quand même, en Suisse, des autorités et des Offices qui sont justement là pour contrôler les risques sanitaires pour les êtres humains ou les animaux.

M. Seydoux fait savoir que l'Invite de cette motion lui pose un certain nombre de problèmes, puisque dans le titre il est question de nouvelles antennes 5G et que dans l'Invite, il est questions de s'opposer également à la modification d'antennes déjà en place. Le fait de s'opposer à de nouvelles antennes, les compétences de la Commune à sont extrêmement limitées. Il souhaite apporter quelques informations plus techniques sur le sujet, expliquant que les premières émissions d'antennes 2G se faisaient sur du 700 megahertz et qu'elles se font maintenant jusqu'à 3,6 gigahertz pour la 5G de première partie, voire jusqu'à 26 gigahertz. Tous les secteurs vont être utilisés pour la 5G parce que plus l'onde est courte, plus elle va loin, plus elle va à l'intérieur des locaux et plus elle est rapide. Ces fameuses ondes millimétriques font peur parce qu'elles ont été peu étudiées. Toutes les autres ont été étudiées et là, il rejoint les propos de M. Tinguely sur les dangers. La 5G, en grande partie, n'est pas pour répondre à leurs téléphones portables, mais va surtout être utilisée sur les feux de signalisation, par exemple, pour communiquer avec les voitures interconnectées ou pour communiquer entre eux. Il n'est donc pas questions de grandes antennes, mais de petites choses. S'ils s'opposaient à la 5G, cela voudrait dire qu'ils s'opposeraient à tous les objets connectés qui vont venir avec cette 5G. A commencer par les téléphones portables. Ces téléphones sont tous des antennes. Ce qui veut dire que s'ils votent cette motion, il n'y aura plus aucun téléphone dans les crèches, plus de téléphone dans les écoles et que le wifi intercommunal serait supprimé. Voici ce que cela signifie de voter cet Invite. Il est donc extrêmement dangereux de voter cette motion car ils se couperaient de tous leurs outils de communication.

Mme Soulier reprend les propos de M. Tinguely qui disait qu'il était important d'éviter les points chauds. Il est clair qu'avec la 5G, cela ne va pas être possible. Maintenant, M. Seydoux parle de ne plus avoir de téléphones portables s'ils refusent cette motion. Or, actuellement, la 4G couvre déjà très bien tous leurs besoins. La motion ne vise pas à interdire la 5G, mais vise à ce que les antennes ne soient pas installées n'importe où comme ils ont souhaité le faire sur l'immeuble de Champ-Joly qui est situé à côté de la crèche VéloRouge, en face de l'école de Champ-Joly et dans un quartier où se trouve le Mail, où il y a des enfants qui jouent et de nombreuses résidences. Elle informe qu'en deux jours, ce seul quartier a obtenu plus de 500 signatures contre cette antenne. Il y a donc une réelle peur et une vraie demande des habitants à ce que ces antennes ne soient pas installées n'importe où. La Commune possède une grande zone industrielle ; ces antennes n'ont qu'à être implantées là-bas. Elle estime que leur devoir, en tant que conseillers municipaux, est aussi d'écouter les craintes et les souhaits des habitants de la Commune.

M. Favre vient d'entendre des spécialistes qui leur expliquent tout cela, d'une part pour les rassurer, d'autre part pour leur faire peur. Il estime qu'ils ne sont pas capables, ce soir, de maîtriser un pareil sujet. Et s'ils doivent retourner en commission, il souhaiterait, pour leur gouverne propre et pour pouvoir prendre une décision la plus équilibrée possible, avoir deux spécialistes ; une personne qui est pour ce type d'installations moyennant certaines sécurités et une personne qui y est opposée en regard des risques encourus. Le monde évolue, il faut suivre et le faire de manière la plus équilibrée et intelligente possible.

Vue l'importance du sujet, **le Président** rajouterait à cela l'aspect éducatif, car les enfants sont sensibles aux rayonnements, mais ils sont surtout très sensibles à la dérive des jeux. Cela n'a pas été évoqué dans les dangers. Il s'agit d'un projet de société et d'avenir. Pour sa part, il voit sur sa fille, mais également sur sa propre personne, les effets addictifs des écrans sur le cerveau. Il

juge très intéressante la proposition de renvoyer cet objet en commission et d'y recevoir des experts.

Ayant été absent à la dernière législature, **M. Seydoux** demande comment a été traitée la motion du parti socialiste. Ne serait-ce pas dans le cadre de cette motion qu'ils pourraient recevoir des spécialistes ? Il demande si elle a été classée ou traitée et auquel cas, ce qu'il en est. Il lui semble, en tout cas, qu'elle était plus complète que celle-ci qui dit très clairement ce qu'elle veut et dont il n'a pas besoin de rediscuter en commission.

Mme Baillon explique que le postulat du parti socialiste présente, en effet, un historique de toutes les études scientifiques qui ont été faites sur le sujet. Pour répondre à M. Seydoux, elle donne lecture des Invite de ce postulat :

- 1. De mener une réflexion de fond sur les critères de déploiement de la 5G et d'appliquer le principe de précaution quant à celui-ci ;*
- 2. De surseoir en conséquence à l'installation de toute antenne 5G sur les bâtiments publics et le territoire municipal, ainsi que d'inciter les particuliers à les refuser également ;*
- 3. De transmettre aux autorités supérieures et associées (Conseil d'État, Conseil fédéral, Association des communes genevoises...) leur position en faveur d'un moratoire quant au déploiement de la 5G en attendant les conclusions des études scientifiques pertinentes, en particulier la version définitive du groupe Berenis créé par l'Office fédéral de l'environnement ;*
- 4. Le cas échéant, de coordonner son action avec d'autres collectivités publiques afin d'améliorer la portée de sa démarche et d'en optimiser le coût.*
- 5. De nous permettre d'organiser une séance publique d'information sur les effets de la 5G sur la santé humaine et animale, l'environnement, les technologies, etc. (en conviant par exemple des spécialistes ayant adopté des positions divergentes à débattre, physicien et scientifiques reconnus dans la matière) ;*

Mme Baillon précise que le débat public sur le sujet a été organisé par le groupe PDC, mais que malheureusement peu de monde y a participé.

M. Rochetin avoue sa faible connaissance du sujet et n'a pas de réel avis, à ce jour. Par contre, il est vrai que Mmes Soulier et Baillon ont travaillé ensemble sur ce projet et qu'ils peuvent reconnaître une indélicatesse de leur part de ne pas avoir fait signer tous les groupes. Il pense que co-signer cette motion ne pose pas de problème à son groupe. Le postulat date de 2019. Un postulat, dans leur Commune, engage le Conseil administratif à proposer et à exécuter une action, dans un délai de quatre mois. Il imagine que soit tout a été fait, soit ils remettent cette motion qui peut également être transformée en postulat, ce qui aurait juste le mérite de reposer ce sujet en commission et de ressortir avec un document que chacun pourra signer s'il le veut.

M. Magnin explique que le Conseil municipal n'a peut-être pas eu le retour, mais que toutes les demandes de changements d'antennes ou de nouvelles antennes ont systématiquement été préavisées défavorablement.

A l'issue de ce débat, **le Président** demande aux motionnaires ce qu'ils souhaitent faire.

Puisque le postulat a été pris en compte par le Conseil administratif, **Mme Baillon** propose que la motion présentée ce jour soit retirée.

M. Gillet relève qu'il a été rappelé tout ce que le postulat demandait. Il est vrai que le Conseil administratif l'a effectivement pris en considération en donnant des préavis négatifs quant à l'implantation de la 5G. Il pense néanmoins qu'il s'agit d'un débat de société important. On sent auprès de la population que cette question divise et inquiète et il pense qu'il serait positif d'en rediscuter au sein d'une commission. Comme l'a dit M. Rochetin, son groupe est ouvert sur le

fait d'amender cette motion et que d'autres personnes la signent. Il estime qu'il est du devoir d'un Conseil municipal de traiter ces questions localement, même si au niveau législatif cela ne les concerne pas directement.

Le Président le rejoint sur cet avis. Le sujet est très important.

M. Seydoux ne voit pas ce que cette motion amène de plus, sachant que le Conseil administratif s'engage déjà sur cet Invite, puisqu'il suit le postulat qui a été accepté. Ceci dit, le Conseil administratif peut entendre le Conseil municipal nouvellement élu sur le suivi de ce postulat et organiser, de façon continue, ce type d'informations. Peu de personnes ont participé au débat public qui a eu lieu. Peut-être qu'ils pourraient organiser un nouveau débat. Il est donc assez d'accord avec le fait que le PDC retire sa motion et que le Conseil administratif entende le souhait du Conseil municipal de débattre de cela, éventuellement avec la population.

M. Gillet annonce que son groupe propose le renvoi de cette motion en commission Environnement et Infrastructures.

Le Président, quant à lui, la renverrait également en commissions Sociale et Enfance.

M. Tinguely précise encore que plus l'antenne est proche de leur téléphone, moins le téléphone portable n'a besoin d'émettre fort. A l'inverse, plus l'antenne est lointaine, plus le téléphone doit émettre fort et de ce fait, l'émetteur est à côté de leur tête. C'est un débat qui doit avoir lieu car il y a des craintes au sein de la société. Ces craintes sont légitimes et ils doivent pouvoir y répondre. Il n'est pas du tout persuadé qu'en discuter entre eux, au Conseil municipal, en commission Environnement ou en commission Sociale, en apportera plus que ce qui a été dit ce soir. Il trouve plutôt intéressant que la Commune organise un débat contradictoire comme le demande le postulat qui a été voté par une grande majorité du Conseil municipal. Pour sa part, il ne voit pas l'intérêt de renvoyer cette motion en commission.

M. Favre estime que le sujet est important et qu'ils doivent prendre des dispositions. Il maintient sa proposition d'organiser une séance de commission, pourquoi pas une séance de commissions réunies, avec les spécialistes, afin qu'ils puissent prendre position. Il demande à M. Magnin, Président de l'ACG (Association des Communes Genevoises) quelle est la position des communes genevoises.

M. Magnin lui répond qu'ils n'ont actuellement pas fait de consultation des communes sur le sujet. Les connaissances sur la 5G sont lacunaires et il est très difficile de se positionner quant à sa dangerosité. Afin que le Conseil municipal puisse avoir des connaissances les plus pointues possibles, il serait bien de renvoyer cette motion, ce qui amènera le débat dans la commission adéquate. Le Conseil administratif a proposé qu'un dossier sur la 5G paraisse dans le magazine 'Ouverture'. Le but est d'être le plus factuel possible et de ne pas prendre parti. Cela n'est pas si facile à réaliser et peut-être le fait d'en discuter en commission et d'y obtenir des informations pourra aider à la rédaction de ce dossier.

A l'issue de ces échanges, la parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de cette motion en commission Environnement et Infrastructures.

Le Conseil municipal refuse le renvoi en commission de cette motion M 01-2020 P, déposée par le PDC, par 11 refus, 7 voix pour et 4 abstentions.

Mme Soulier annonce alors que le groupe PDC retire cette motion.

7. QUESTIONS

7.1 Remplacement Mme Evelyne Sauthier lors du remaniement de l'Etat civil

M. Lenoir demande si Mme Evelyne Sauthier a été remplacée suite au remaniement du Service de l'Etat civil.

M. Magnin explique que l'Etat civil, en ce qui concerne la partie cantonale, a été entièrement transférée à Lancy. L'arrondissement de Lancy couvre à présent les communes de Bardonnex, Perly, Plan-les-Ouates et Lancy. Une des exigences étant, depuis le départ, que l'emploi et la personne qui occupe cet emploi ne soient pas prétérités, cette personne a donc été transférée sur la commune de Lancy, au même taux de travail.

7.2 Chemins dans le Bois-du-Milly après la tempête du mois d'août 2020

M. Kutner revient sur la tempête du 13 août 2020. Cette dernière a fait des dégâts sur les sentiers dans le Bois-du-Milly. Les branches à terre ont été enlevées, mais il reste des branches mortes qui pendent dans les arbres et qui devraient tomber bientôt. Il demande si le Conseil administratif a demandé aux pompiers ou à la Protection civile de les enlever.

M. Rodriguez répond qu'ils vont voir cela avec le Canton, le bois étant propriété cantonale.

7.3 Sapins de Noël

Mme Baillon souhaite connaître la provenance des sapins de Noël qui décorent Plan-les-Ouates, ainsi que leur nombre, le prix que la Commune paie et combien cela coûte en termes d'empreinte carbone. Elle demande également s'il leur est possible de planter leurs propres arbres dans certains endroits appropriés et d'envisager un autre type de décoration afin de proposer un choix plus respectueux de l'environnement.

M. Rodriguez prend bonne note de cette question à laquelle il fournira une réponse lors du prochain Conseil municipal.

7.4 Accueil d'urgence

M. Tinguely relève qu'actuellement, la Ville de Genève est seule à s'occuper de trouver des logements pour les personnes en situation d'urgence. Il demande ce que la commune de Plan-les-Ouates fait ou pense faire pour aider la Ville ou pour aider ces personnes qui sont dans cette situation.

M. Magnin explique que cette problématique est prise globalement par l'ACG au nom de toutes les communes, versus la Ville de Genève. L'ACG a préavisé favorablement une dotation de CHF 1'000'000.-, toutes communes confondues, de solidarité intercommunale envers la Ville et a refusé le projet de loi proposé par le Conseil d'Etat pour différentes raisons sur lesquelles il ne peut pas revenir en détails ici. Ils sont donc dans une démarche d'entraide avec le Fonds Intercommunal (FI) que Plan-les-Ouates crédite d'un certain montant, afin de dégager ce montant de CHF 1'000'000.- cette année encore. Ceci dit, il s'agit d'un préavis et ils doivent passer en Assemblée générale et voir comment cela peut se réaliser. Il rappelle que dans le cadre du sans-abrisme, deux villages de Carrefour-Rue sont implantés sur Plan-les-Ouates et que la Commune a attribué une subvention supplémentaire à l'association Partage qui collabore dans la Caravane de la solidarité. Plan-les-Ouates a, en outre, été sollicitée au moment de la répartition pour la distribution alimentaire, pour laquelle elle a mis des ressources humaines. La problématique est complexe parce qu'elle n'est pas cantonale. Le Canton devrait faire quelque chose, mais il ne le fait pas. L'ACG va continuer à travailler là-dessus et Plan-les-Ouates sera partenaire.

7.5 **Motion déposée par le PLR au mois de mars 2020 concernant les zones 30 km/h**

M. Dupraz a lu dans les médias que des contrôles avaient été effectués dans certaines zones 30 km/h, ce qui n'était soi-disant pas possible précédemment. Il demande si de tels contrôles ont déjà été effectués à Plan-les-Ouates.

Mme Monbaron lui répond que ces contrôles n'ont, pour l'instant, pas encore été effectués à Plan-les-Ouates. Ils sont cependant planifiés et feront l'objet de l'article principal de la prochaine Newsletter du mois d'octobre 2020.

8. **DIVERS**

8.1 **Remerciements de M. Favre**

M. Favre les remercie toutes et tous de leurs messages qui l'ont beaucoup touché à l'occasion du décès de son épouse. Ils sont un groupe bien solidaire et très chaleureux.

8.2 **Association San Giorgiu**

M. Favre fait savoir qu'il a eu l'occasion de participer à l'Assemblée générale de l'Association San Giorgiu qui, à cette occasion, a changé de président. En effet, M. Bourgeois a remis son mandat après de nombreuses années de présidence et de travail assidu. Il conviendra de le remercier comme il se doit. Le nouveau président est M. Richard Jeanmonod. Il y a encore beaucoup à faire pour ce village roumain. Les choses changent et cela est compliqué.

8.3 **Présentation du budget**

M. Favre remercie leur nouveau magistrat qui a brillamment étrenné ces nouvelles responsabilités lors de la présentation du budget. Il informe avoir émis l'idée, au caucus du PLR, lequel l'a rejetée, de faire deux séances plénières avec leur magistrat pour traiter ensemble le budget 2021, sans faire ces commissions chapeautées par la commission des Finances. Si le Conseil municipal souhaitait le soutenir dans cette idée, il en serait ravi.

8.4 **Présentation du programme de législature**

M. Magnin annonce qu'ils arrivent au terme de l'élaboration du programme de législature que les conseillers municipaux devraient, en principe, recevoir au mois d'octobre.

8.5 **SAFCO (Service des Affaires Communales)**

M. Magnin informe que le SAFCO souhaite faire une information aux conseillers municipaux. Pour ce faire, il entame la tournée des communes.

8.6 **Musique municipale**

M. Magnin informe que, suite à différents événements au sein de la Musique municipale, leur Président a démissionné. Le 1^{er} octobre 2020, l'Assemblée générale devrait désigner un nouveau comité et une nouvelle Présidente qui se présente.

8.7 **Retour des séances dans l'hémicycle**

Le Président souhaite vivement qu'ils puissent réintégrer l'hémicycle pour les prochaines séances du Conseil municipal, moyennant éventuellement les aménagements nécessaires en lien avec le Covid-19.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la séance à 22H50.

QUESTIONS DU PUBLIC

Ces questions sont consignées dans l'annexe 12 du présent procès-verbal.

Le Secrétaire
Sylvain DUPRAZ

Le Président
Pierre TORRI

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) **Sociale et enfance du 18 juin**
- b) **Conjointe Sociale et enfance, Environnement et infrastructures et Finances du 18 juin**
- c) **Culture du 24 août**
- d) **Sociale et enfance du 27 août**
- e) **Environnement et infrastructures du 31 août**
- f) **Sports du 3 septembre**
- g) **Aménagement et nouveaux quartiers du 14 septembre**
- h) **Finances du 17 septembre**

Annexe 1)

D 03-2020 R : Crédit d'engagement de CHF 290'000.- pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2020 à Plan-les-Ouates.

Annexe 2)

D 04-2020 P : Crédit d'engagement de CHF 110'000.- pour l'étude de la réfection de l'esplanade sise chemin de Vers 8 à Plan-les-Ouates.

Annexe 3)

D 06-2020 P : Constitution d'une servitude de canalisation d'eau potable au profit de l'association « La Ferme de la Gavotte » et à charge de la parcelle N° 10459, propriété de la Commune dans le périmètre du centre sportif des Cherpines à Plan-les-Ouates.

Annexe 4)

D 07-2020 P : Crédit d'engagement de CHF 44'000.- pour l'étude de la mise en séparatif des collecteurs « collectifs privés » du chemin de la Pomone à Plan-les-Ouates.

Annexe 5)

D 08-2020 P : Crédit d'engagement de CHF 1'661'850.- en vue de financer la soulte relative à l'échange de catégories de droits à bâtir avec la Fondation Emma Kammacher (FEK) au sein du PLQ du Rolliet.

Annexe 6)

D 09-2020 P : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2021.

Annexe 7)

D 10-2020 P : Taxe professionnelle communale en 2021.

Annexe 8)

D 11-2020 P : Budget de fonctionnement 2021, taux des centimes additionnels 2021 et autorisation d'emprunt pour l'année 2021.

Annexe 9)

D 12-2020 P : Crédit d'engagement de 1 013 100 F pour la contribution annuelle 2021 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU).

Annexe 10)

R 01-2020 P : Renonciation au droit de préemption communal sur les cessions/ acquisitions des parcelles comprises dans le périmètre de la pièce Eb du PLQ N° 30'043 dit du « Rolliet ».

Annexe 11)

Questions du public

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal, séance du 22 septembre 2020

Rapport de la Commission Sociale et Enfance

Cette séance est tenue de manière conjointe avec les Commissions Environnement et Infrastructures et des Finances, dès 19h00 et 20h00

Mairie – Salle des Commissions

Date et heure : séance du jeudi 18 juin 2020, 19h00 et 20h00

Election du Président, Vice-Président et Rapporteur de la commission Sociale et Enfance

Marco Solari est élu Président de la Commission

Laurent Seydoux est élu Vice-président

Romy Ferri est élue Rapportrice

Approbation du PV de la séance du 20 mai 2020

Le PV de la séance du 20 mai 2020 est approuvé sans remarque, Le PV de la séance du 14 mai 2020 sera approuvé lors de la prochaine séance.

Communication du conseil administratif

+ Présentation de l'organigramme du SASJ

Xavier Magnin, en charge du dicastère des affaires sociales et de l'enfance, de concert avec Nicole Berthod-Hutin, Responsable de service, présentent l'organigramme du service. Le document est disponible sur CMNnet pour les élu(e)s, permettant une vision à la fois complète et précise des activités dudit service.

Effectifs scolaires pour la rentrée 2020-2021

Les chiffres montrent une stabilité des effectifs pour le proche avenir. Cependant en fonction d'une convention signée entre les communes de Plan-les-Ouates et Lancy, environ 40 élèves de Lancy devraient ou devront être intégrés à l'Ecole de Champ Joly, moyennant un transport organisé par la commune de Lancy.

Cette disposition a provoqué des réactions de la part des parents concernés par cette situation et des négociations sont en cours afin d'évaluer d'autres dispositions pour cette rentrée 2020-2021.

Programme des activités d'été

Un programme des activités estivales est présenté à notre nouvelle commission. Toutes les catégories d'âges sont prises en compte et les parents pourront disposer des prestations en cette année particulière pour leurs enfants, petits et adolescents. Une semaine pour les 13-17 ans est prévue à la colonie de vacances Arc-en-Ciel, aux Diablerets.

La rapportrice : **Romy Ferri**

Août 2020

**RAPPORT DE LA COMMISSION CONJOINTE
FINANCES – SOCIALE ET ENFANCE – ENVIRONNEMENT ET
INFRASTRUCTURES**

Lieu : Salle du Conseil municipal – Mairie
Date et heure : Jeudi 18 juin 2020 – 20h00

5. Groupe scolaire du Rolliet – Avant-projet :

Présentation générale du contexte et du projet lauréat du concours

Présentation du dossier d'avant-projet et de ses évolutions – Présentation générale de l'école

De manière générale, le *bois* sera très présent partout dans l'école. Le revêtement du préau sera en *briques*. La *toiture* sera végétalisée et dotée de panneaux photovoltaïques. Au *sous-sol* sont notamment prévus une salle de gym sur 3 hauteurs, les vestiaires, le canal technique et les salles de musiques.

Présentation de la partie économique et de la planification du projet

Plusieurs tableaux nous sont présentés :

- comparant les prévisions de *la phase concours et de la phase avant-projet* ;
- présentant la *répartition des coûts par affectation*: scolaire, sport, parascolaire et sociétés ;
- mesurant les différences des montants dus aux *choix faits en faveur de l'environnement* ;
- mettant en parallèle les coûts avec *d'autres écoles* sur le canton.

Réponses aux questions et échanges sur ce sujet

Les questions ont porté sur :

- le revêtement du préau ;
- le nombre d'élèves pouvant être présent-e-s dans la salle du parascolaire, suivie d'une présentation de la flexibilité de la salle parascolaire et celle polyvalente ;
- les cuisines ;
- la problématique de « l'automatisation à outrance » ;
- des espaces en friche où les différents acteurs de l'école peuvent faire l'expérience d'un aménagement participatif et démocratique ;
- les dimensions du préau couvert, suivie d'une précision concernant une possibilité d'agrandissement de l'emprise au sol pour agrandir la cour de 3 mètres ;
- la piscine, qui sera dans la pièce D ;
- la mobilité réduite et l'ascenseur.

La question de la *mobilité réduite* est celle qui a le plus retenu l'attention de la commission.

Marion LOGEAN, rapportrice

Rapport de la commission Culture

Date et heure : 24 août 2020 - 20h00

Lieu : salle des commissions

1. Elections :

- Election de la Présidente : Madame Glenna Baillon
- Election de la Vice-présidente : Madame Isabelle Willimann
- Election du rapporteur : Monsieur Nicolas Lenoir

2. Approbation du PV de la séance du 18 mai 2020 :

Acceptation de 3 modifications au PV du 18 mai 2020. Le PV est approuvé par 3 oui et 6 abstentions.

3. Communications du CA :

Présentation exhaustive du service culturel et des organisations par les deux co-responsables du service.

Bilan des activités estivales : Il est présenté un bilan rapide. Les activités ont été plus nombreuses cette année et plutôt bien suivies. L'objectif était d'animer pour les habitants qui ne pouvaient pas partir en vacances.

La rue du Jeu : Présentation du concept de cette 3^e édition qui aura lieu les 26 et 27 septembre prochain.

Covid-19 : Présentation des mesures et plan de protection pour chaque lieu et organisation.

La Julienne : La reprise avec les partenaires a eu lieu le 21 août dernier avec trois points principaux ; l'administratrice A.I. est confirmée dans ses fonctions, la gérance du café est assurée par un nouveau partenaire et un groupe de partenaires sera créé pour le suivi de la maison.

Fond de décoration :

- Visites d'Automne
- Vernissage à la Julienne (PLO Expose), jeudi 27 août
- Projet artistique du Rolliet, en lien avec les architectes, le concours est lancé
- BD sur l'histoire et le patrimoine de PLO, offrir au 8P en juin prochain
- Mur extérieur de l'entreprise Transportus AG, un projet est sélectionné et le propriétaire entre actuellement en matière pour réaliser une fresque.

4. Divers :

- Festival Rock Arare 2020 - Annulé
- Chouette Nature 2020 – Annulé
- Nouvelle convention Plein-les-Watts, en attente du retour de la proposition
- Présentation des attributions des subventions culturelles
- Nouveau concept d'éclairage pour Noël, début cet hiver et évolutif chaque année
- Festival La Bâtie, premier spectacle la semaine prochaine sur PLO
- Calendrier 2021 – concours photo sur la faune et la flore, à destination des habitants

Le rapporteur : Nicolas Lenoir

27.08.20

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal, séance du 22 septembre 2020

Rapport de la Commission Sociale et enfance

Mairie – Salle des Commissions

Date et heure : séance du jeudi 27 août 2020 20h00

Approbation du PV de la séance du 18 juin 2020

Le PV sera approuvé ultérieurement.

Communications du Conseil administratif

Monsieur le Maire présente un résumé exhaustif de la petite enfance.

PETITE ENFANCE

Présentation du service de la petite enfance

Présentation par la responsable du service, des différentes structures pour l'ensemble des prestations.

Bilan Covid

Mesures et service minimum qui ont été appliquées pendant le Covid.

Rentrée 2020-2021 et effectifs des IPE

Un parcours a été mis en place dans les garderies, avec masques obligatoires et désinfection des mains.

Pour la fréquentation des différentes crèches toute demande va être honorée.

Zinzolin

Ouverture prévue en août 2021, sur le même modèle et fonctionnement que la crèche de Vélo Rouge.

Différents questionnements par rapport :

- Aux collaborateurs et apprentis
- Place de jeux pour les tout petits
- Création d'un potager.

SOCIAL ET ENFANCE

Situation école du Sapay et programmation sociale des Sciers

Présentation de l'école du Sapay pour les effectifs 2020-2021.

Programmation sociale pour Les Sciers.

Projet Paroisse

34 appartements vont être construits sur l'emplacement du Japlo, four à pain, la Crèche les Abeilles et plotager.

Pendant les travaux, ces 4 structures vont être déplacés sur le mail.

Après les travaux le Japlo, le four à pain et la crèche Les Abeilles vont être réintégrés sur ce terrain, Le plotager va être déplacé sur le mail.

Projet Engage

Sur l'initiative des jeunes suisses, Monsieur le Maire a été approché pour relancer et mettre en place des projets avec Perly, Bardonnex et PLO.

Distribution alimentaire

Le canton demande de continuer cette aide jusqu'en décembre 2020 en collaboration avec taskforce, canton, commune et Capas.

Point de situation Plan-les-Ouates nord

Le Président rapporte les interrogations des gens.

- Le bruit
- Beaucoup d'inquiétudes à la sortie des écoles
- Bien vivre du quartier

Un bilan a été fait avec le GPA, police municipale et police cantonale et rapport des mesures prises.

Divers

Hameau Ulysse

Il sera bientôt opérationnel, l'inauguration aura lieu le 30 septembre 2020.

La rapportrice : **Romy Ferri**

Août 2020

**RAPPORT DE LA COMMISSION
ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES**

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Lundi 31 août 2020 à 20h00

1. Délibération D 03-2020 P : Crédit d'engagement de 290 000 F pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2020 à Plan-les-Ouates

Présentation succincte du plan quinquennal d'entretien du réseau routier. Plan-les-Ouates a opté pour une politique d'entretien optimum, à savoir, d'anticiper les travaux avant que ces derniers ne deviennent trop importants.

Les commissaires posent les questions et préavisent favorablement et à l'unanimité cette délibération.

2. Motion M 29-2020 : Un arbre, deux vies !

Des échanges fournis ont lieu sur la pertinence de lier la plantation d'arbres aux naissances et aux décès. Les commissaires sont unanimes et convaincus du bienfait de planter des arbres dans la Commune, mais une majorité des élus ne voit pas ceci par l'acceptation de la motion.

Le préavis est donc négatif par 5 non et 3 oui.

Le Rapporteur : Philippe Rochetin

31 août 2020

RAPPORT DE LA COMMISSION SPORTS

Date de la séance de la commission : jeudi 3 septembre 2020 à 19h30.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle du Conseil municipal.

1. Audition du comité du FC Plan-les-Ouates : M. Julien Chobillon, M. Cédric Bonetti, Mme Céline Taïs et M. Javier Lopez

Le nouveau comité du FC Plan-les-Ouates, en place depuis une année, est venu nous présenter leurs comptes 2019/2020 (déficit de 12'000 frs) et leur budget 2020/2021 (déficit de 63'000 frs). Le comité demande ainsi à la commune une subvention exceptionnelle de 70'000 frs.

Une discussion s'ensuit entre les commissaires sur le budget, l'avenir financier et la forme d'une aide, prêt ou subvention.

La commission donne un préavis d'intention favorable pour une aide par 3 voix sous forme de prêt et 5 voix sous forme d'une subvention.

2. Approbation du procès-verbal du 10 juin 2020
Le PV est approuvé par 7 voix et 1 abstention.

3. Communications du Conseil administratif :
La demande pour faire trois terrains de pétanque à côté des tennis aux Cherpines a été accueillie favorablement par les commissaires.

Rapporteur : Véronique Dubois, le 3 septembre 2020

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 22 septembre 2020

<p style="text-align: center;">RAPPORT DE LA COMMISSION AMENAGEMENT ET NOUVEAUX QUARTIERS</p>
--

Date et heure : Lundi 14 septembre 2020 à 20h00
Lieu : Mairie – Salle des commissions

1. Procès-verbal de la commission du 8 juin 2020

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération D 08-2020 : Convention d'échange de catégories de droits à bâtir avec la FEK au Rolliet

M Gaillard nous fait une présentation de la future délibération, après une courte discussion la délibération est préavisée favorablement par 8 oui et 1 abstention

3. Résolution R 01-2020 : Renonciation au droit de préemption communal sur les ventes situées dans le périmètre de la pièce Eb au Rolliet

Une discussion s'engage avec des questions fournies, pour lesquelles on obtient toute une réponse.

La commission préavisé favorablement les amendements et cette résolution à l'unanimité.

Le rapporteur : Cédric Epenoy
Le 21 septembre 2020

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal du 22 septembre 2020

<p style="text-align: center;">RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES</p>

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Jeudi 17 septembre 2020 – 20h00

1. Délibération D 03-2020 P : Crédit d'engagement de 290 000 F pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2020 à Plan-les-Ouates

Après une courte discussion, cette délibération est préavisée favorablement à l'unanimité de la commission.

2. Communications du Conseil administratif

Il y a un dépassement budgétaire de 30'000 F dans le domaine de la mobilité, plus particulièrement pour les subventions pour les *vélos*. Ce dépassement est dû à la situation sanitaire. La demande a doublé par rapport à 2019.

Il y a également un dépassement de 60'000 F dans le domaine de l'énergie pour ce qui est de la subvention pour les *panneaux photovoltaïques*.

Marion LOGEAN, rapportrice



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 03-2020**
Séance du 22 septembre

2020

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 290 000 F pour l'entretien du réseau routier communal
à exécuter en 2020 à Plan-les-Ouates

Vu le mandat confié au bureau d'ingénieur Ertec SA en 2017 par le Conseil administratif pour la mise en œuvre d'un rapport quinquennal d'entretien du réseau routier communal (2018 à 2022) et plus particulièrement son expertise du réseau routier communal 2019,

vu l'entretien à entreprendre sur le chemin du Pré-Fleuri et sur le chemin de Vers, suite à l'état actuel des chaussées nécessitant une réfection des surfaces de roulement, afin de garantir l'état de ces chemins pour les vingt prochaines années (hors usure classique de la couche de roulement),

vu l'exposé des motifs EM 03-2020, de juin 2020, comprenant le descriptif du projet, l'estimation du coût des travaux et le plan de situation relatif à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC – B 6 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité)

1. D'accepter de réaliser les travaux d'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2020.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 290 000 F, destiné à financer et à entreprendre ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 290 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 290 000 F au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2021.

SCA/GR/ – SF/PL - 22.09.20 # 83742



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 04-2020**
Séance du 22 septembre 2020

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 110 000 F pour l'étude de la réfection de l'esplanade
sise chemin de Vers 8 à Plan-les-Ouates

Vu l'état actuel de l'esplanade sise chemin de Vers 8 et les infiltrations d'eau dans le parking
situé au-dessous.

vu les plaintes continuelles des utilisateurs sur la qualité du revêtement existant qui engendre
un risque accru de chute,

vu les réparations multiples dudit revêtement, effectuées entre 2012 et 2014, pour un
montant de l'ordre de 30 000 F,

vu la servitude d'usage public sur une partie de la surface de l'esplanade sise chemin de
Vers 8,

vu l'exposé des motifs EM 04-2020, de juin 2020, comprenant l'ensemble des éléments
techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13
avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité)

1. D'accepter de réaliser l'étude de la réfection de l'esplanade sise chemin de Vers 8 à
Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 110 000 F, destiné
à réaliser cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à
l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'engagement sera intégré au crédit de
réalisation, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'engagement sera amorti au moyen de 1
annuité, dès l'année de son abandon.

Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 06-2020**
Séance du 22 septembre 2020

DELIBERATION

relative à la constitution d'une servitude de canalisation d'eau potable au profit de l'association « La Ferme de la Gavotte » et à charge de la parcelle N° 10459, propriété de la Commune dans le périmètre du centre sportif des Cherpines à Plan-les-Ouates

Vu la construction de nouveaux bâtiments (écuries et bâtiment polyvalent) par l'association de « La Ferme de la Gavotte » sur le DDP N° 2501 grevant la parcelle N° 226 de la Commune d'Onex,

vu la demande du bureau BCR Architectes, mandataire de l'association « La Ferme de la Gavotte », de pouvoir raccorder leur conduite d'eau potable sur la canalisation privée communale située sur la parcelle N° 10459,

vu l'absence de conduite publique à proximité et sans planification de nouvelle réalisation de la part des SIG à moyen terme,

vu la présence de la conduite d'alimentation en eau potable du nouveau centre de voirie des Cherpines permettant le raccordement le plus proche et le plus approprié techniquement et financièrement parlant,

vu les conditions exigées par la Commune dans son courrier du 2 avril 2020, qui précisent les éléments contractuels liés à cette opération, notamment que l'ensemble des coûts (réalisation, acte, entretien, déplacement futur éventuel) sont à la charge du bénéficiaire,

vu le projet d'acte notarié établi par l'étude de notaires Bernasconi & Terrier nécessaire à la réalisation de cette opération qui sera instrumentée par l'association « La Ferme de la Gavotte » à réception de la délibération votée par le Conseil municipal et de la décision du Département présidentiel y relative,

vu le plan de servitude provisoire établi par le bureau de géomètres HKD,

vu l'exposé des motifs EM 06-2020, de septembre 2020, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984- LAC (B6 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

1. D'accepter la constitution d'une servitude de canalisation sur la parcelle N° 10459 propriété de la Commune, sise au chemin des Verjus, au profit du DDP N° 2501 grevant la parcelle N° 226 de la commune d'Onex.

2. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature de l'acte notarié régissant la création de cette servitude.

SCA/PHZ/GR/ #87'145 – 22.09.2020



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 07-2020**
Séance du 22 septembre 2020

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 44 000 F pour l'étude de la mise en séparatif des collecteurs « collectifs privés » du chemin de la Pomone à Plan-les-Ouates

Vu le réseau existant en système unitaire qui n'est pas conforme à la loi fédérale sur la protection des eaux (RS 814.20 de 1991) et à la loi cantonale sur les eaux (LEaux GE - L 2 05 de 1961)

vu les travaux collectifs privés d'assainissement des eaux prévus dans ce secteur, à réaliser conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement d'exécution de la loi sur les eaux du 15 mars 2006 (REaux-GE – L 2 05.01)

vu que le chemin de la Pomone est l'un des derniers chemins encore en système unitaire (eaux mélangées) de Plan-les-Ouates,

vu les travaux prévus dans le cadre des études du PGEE (plan général d'évacuation des eaux) conformes au plan d'action N° 27.1.33,

vu le montant de l'étude basé sur l'appel d'offres d'ingénieurs civils du bureau SGI INGENIERIE SA,

vu la prise en charge du coût de l'étude par le Fond Intercommunal d'Assainissement (FIA),

vu l'exposé des motifs EM 07-2020, de septembre 2020, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'art. 30, al.1, lettre e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité)

1. D'accepter le crédit d'engagement pour l'étude de la mise en séparatif des collecteurs collectifs privés du chemin de la Pomone à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 44 000 F, destiné à financer cette étude.

3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 44 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation des travaux de mise en séparatif des collecteurs collectifs privés du chemin de la Pomone qui sera présenté ultérieurement.
5. Au cas où cette étude n'est pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'engagement sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de résultat.
6. De conditionner la dépense de cette étude à la promesse d'octroi pour la prise en charge du coût par le FIA selon courriel du 24 juin 2020.

SCA/PHZ/GR/ #88'953 – SF/PL – 22.09.2020



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 08-2020 P**
Séance du 22 septembre 2020**PROJET DE DELIBERATION**

Crédit d'engagement de 1 661 850 F en vue de financer la soulte relative à l'échange de catégories de droits à bâtir avec la Fondation Emma Kammacher (FEK) au sein du PLQ du Rolliet

Vu l'adoption du PDQ Cherpines par le Conseil d'Etat en date du 2 octobre 2013, suite à la résolution R 13-2013 acceptée par le Conseil municipal le 18 juin 2013,

vu l'adoption du PLQ N° 30'043 dit du « Rolliet » par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018,

vu le règlement du PLQ N° 30'043 dit du « Rolliet » déterminant la répartition des droits à bâtir dans le périmètre,

vu la possession par la Commune de 27.3% des droits à bâtir logements dans le périmètre PLQ dit du « Rolliet », soit environ 29'000m²,

vu la possession par la Fondation de droit public Emma Kammacher (FEK) de 5'539m² de droits à bâtir logements issus de la cession par l'Etat du morceau de parcelle de l'école de commerce Aimée Stitelmann intégré dans le périmètre du PLQ Rolliet,

vu l'article 4a, alinéas 1 et 2 de la LGZD, qui répartit les catégories de logements entre un tiers à minima pour des LUP, dont la moitié en LUP HBM, un tiers à minima pour du ZDLoc et un tiers maximum au libre choix du propriétaire ainsi que 20% de l'opération en logements PPE,

vu les statuts de la Fondation Emma Kammacher lui imposant de ne réaliser que des logements LUP-HBM,

vu la volonté de la Commune et de la Fondation Emma Kammacher d'échanger 3'693m² de droits à bâtir de catégories LUP/LGL de la commune de Plan-les-Ouates contre les droits à bâtir de catégorie ZDLoc et libre-choix de la Fondation moyennant une soulte d'un montant de Fr. 1'661'850.-,

vu le projet de convention d'échange de catégories de logements entre la Fondation Emma Kammacher et la Commune du 21 août 2020 inscrivant les conditions de l'échange,

vu l'exposé des motifs EM 08-2020 de septembre 2020, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'autoriser le Conseil administratif à signer la convention d'échange des catégories de droits à bâtir logement entre la Commune et la Fondation Emma Kammacher au sein du PLQ du Rolliet.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 1 661 850 F destiné à couvrir le montant de la soulte résultant de cet échange.
3. De comptabiliser la dépense prévue sous le point 2 directement à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine financier.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation des immeubles qui sera présenté ultérieurement.
5. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature de tous les actes administratifs nécessaires à cette opération.

SCA/PHZ/YG/ #89'527 – SF/PL – septembre 2020



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 09-2020 P**
Séance du 22 septembre 2020

PROJET DE DELIBERATION

relatif aux indemnités allouées aux membres du Conseil administratif
et du Conseil municipal en 2021

Vu le projet de budget 2021,

vu le préavis de la commission Finances,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes
du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non, x abstention

1. De fixer le montant prévu des indemnités allouées aux Conseillers administratifs et au Maire à **291 000 F** au total pour l'année 2021 sous rubrique budgétaire No 012.300.
2. De maintenir les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal, les séances du bureau et les séances des commissions à :
 - 120 F pour une durée maximale de 2 heures
 - +25 F par tranche de 30 minutes entamée
3. De maintenir les indemnités supplémentaires allouées pour :
 - les séances du Conseil municipal et les séances des commissions à :
 - 20 F forfaitaire pour le Président
 - 40 F forfaitaire pour le rapporteur.
 - les séances du bureau :
 - 20 F forfaitaire pour le Président.
4. De maintenir l'indemnité annuelle destinée au Président du Conseil municipal à 500 F.
5. Le montant prévu des indemnités allouées aux Conseillers municipaux s'élevant à **101 000 F** pour l'année 2021 sous rubrique budgétaire No 011.300.

SF/PL – 24.08.2020 - #89921



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 10-2020 P**
Séance du 22 septembre 2020

PROJET DE DELIBERATION
relatif à la taxe professionnelle communale en 2021

Vu le préavis de la commission Finances,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre c de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 308B et 308C de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

le Conseil municipal

DECIDE

par oui, non, abstention

1. De maintenir le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021 à **30 F.**

SF/PL – 24.08.2020 – #89922



Conseil municipal

Annexe 8)

Législature 2020-2025
Délibération **D 11-2020 P**
Séance du 22 septembre 2020

PROJET DE DELIBERATION

relatif au budget de fonctionnement 2021, au taux des centimes additionnels 2021
et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2021

Vu le budget administratif pour l'année 2021, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant :

- de 85 120 193 F, dont à déduire les imputations internes de 10 065 315 F, soit net 75 054 878 F aux charges
- et de 85 380 310 F, dont à déduire les imputations internes de 10 065 315 F, soit net 75 314 995 F aux revenus,
- l'excédent de revenus prévu s'élevant à 260 117 F,

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 260 117 F et résultat extraordinaire de 0 F,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2021 s'élève à 36,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens, dû en 2021 par les propriétaires domiciliés ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, s'élève à 100,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant :

- de 35 000 000 F aux dépenses
- et de 0 F aux recettes,
- les investissements nets prévus s'élevant à 35 000 000 F,

attendu que l'autofinancement s'élève à 10 493 326 F,

- au moyen des amortissements planifiés du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de 10 233 209 F
- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de 260 117 F,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 10 493 326 F, ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de 24 506 674 F,

vu le préavis de la commission Finances,
conformément aux articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2021 pour un montant :
 - de 85 120 193 F, dont à déduire les imputations internes de 10 065 315 F, soit net 75 054 878 F aux charges
 - et de 85 380 310 F, dont à déduire les imputations internes de 10 065 315 F, soit net 75 314 995 F aux revenus,
 - l'excédent de revenus prévu s'élevant à 260 117 F,

L'excédent de revenus présumé de 260 117 F se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 260 117 F et résultat extraordinaire de 0 F,

2. De fixer à 36 le taux des centimes additionnels pour 2021.
3. De maintenir à 100 le nombre de centimes additionnels communaux à appliquer en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens pour 2021.
4. De prévoir une attribution au fonds de rénovation des immeubles du patrimoine financier d'un montant de 1 000 000 F en cas d'excédent de revenus suffisant lors du bouclage des comptes, via le mouvement de la fortune nette.
5. D'allouer aux fonds spéciaux, via le mouvement de la fortune nette, les montants suivants :
 - 55 600 F au fonds de décoration
 - 83 400 F au fonds d'aides individuelles
 - 55 600 F au fonds d'aide humanitaire
6. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2021 jusqu'à concurrence de 24 506 674 F pour couvrir l'insuffisance de financement prévue des investissements du patrimoine administratif.
7. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2021 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.
8. D'autoriser le Conseil administratif à faire usage des instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

SF/PL – 14.09.2020 – #90827



Conseil municipal

Annexe 9)

Législature 2020-2025
Délibération **D 12-2020**
Séance du 22 septembre 2020

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 1 013 100 F pour la contribution annuelle 2021 au
Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

considérant que la planification cantonale assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

vu qu'un groupe de travail réunissant 13 communes appelées à se développer, ainsi que plusieurs départements du canton, se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 seront désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) sera compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

vu que ces attributions versées seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

attendu que ces secondes attributions versées seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics, afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas couverts par d'autres mécanismes de financement ;

considérant que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et de 23 millions de francs des communes, ce dernier montant étant réparti entre les communes en fonction de la valeur de production de leur centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales, ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), ainsi que ses statuts, ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), ainsi que ses statuts, ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi entre en vigueur dès le 1^{er} janvier 2017 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité)

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 1 013 100 F pour le versement d'une contribution 2021 au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements sous rubrique 5620, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif sous la rubrique 1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun".
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 3660.2 dès 2022.

SF/PL 22.09.2020 #89919



Législature 2020-2025
Résolution **R 01-2020**
Séance du 22 septembre 2020

RESOLUTION

relative à la renonciation au droit de préemption communal sur les cessions/acquisitions des parcelles comprises dans le périmètre de la pièce Eb du PLQ n° 30'043 dit du « Rolliet »

Vu le PLQ n° 30'043 dit du « Rolliet » adopté par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018 répartissant les droits à bâtir dans les pièces urbaines et les îlots du périmètre ;

vu le classement en zone de développement des parcelles du PLQ Rolliet donnant au Canton et à la Commune un droit de préemption sur les ventes effectuées dans le périmètre ;

vu les futures cessions/acquisitions prévues par les propriétaires et promoteurs sur le périmètre de la pièce Eb du PLQ Rolliet, dans le cadre de son développement ;

vu la possession actuelle par la Commune d'environ 29'000m² de droits à bâtir, soit environ 290 logements, représentant environ un quart des droits du périmètre du PLQ Rolliet ;

vu l'ensemble des études techniques et administratives réalisées en commun avec les promoteurs du périmètre et les avancées des études de développement du PLQ Rolliet ;

vu la convention signée le 25 juin 2020 entre les promoteurs, la Commune et le Canton portant sur l'accord des promoteurs pour garantir le développement de l'ensemble des surfaces d'activités « vie de quartier », indiquées comme optionnelles dans le PLQ ;

vu l'entente historique et l'excellente collaboration qui a toujours prévalu entre les promoteurs de la pièce Eb et la Commune de Plan-les-Ouates depuis le début du projet des Cherpines,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

1. En l'état actuel de la mise en œuvre du quartier du Rolliet, de renoncer à exercer son droit de préemption communal sur les cessions/acquisitions qui pourraient se dérouler sur le périmètre de la pièce Eb du PLQ n° 30'043, dit du « Rolliet ».
2. En cas de modification des projets et des entités en présence, la Commune se réserve le droit de revenir sur cette résolution.

SCA/PHZ/YG/#89'499 – 22.09.2020

**INTERVENTIONS DU PUBLIC A L'ISSUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 22 SEPTEMBRE 2020**

Après avoir officiellement levé la séance, **M. Torri, Président du Conseil municipal**, se tourne vers le public en donnant la parole à qui souhaite la prendre.

QUESTIONS / INTERVENTIONS DU PUBLIC**Port du masque pour les collaborateurs de la petite enfance**

Mme Hostettler, habitante du chemin des Cherpines et ancienne conseillère municipale, informe qu'elle a pu réintégrer l'espace d'accueil pour les enfants de l'association Appren'TISSAGE, association qui permet aux personnes non-francophones d'apprendre le français tout en amenant leurs enfants non scolarisés dans cet espace d'accueil. Elle s'occupe principalement de bébés. Or, en tant que logopédiste, elle constate que le port du masque rend la communication impossible lorsqu'il s'agit de s'adresser à des bébés ou de très jeunes enfants. Elle n'est pas la seule, sur le Canton, à se préoccuper de cela et souhaite que M. Magnin demande au Médecin cantonal d'autoriser le personnel de la petite enfance à utiliser les masques transparents, ce qui se fait dans les restaurants. Il ne s'agit pas de la visière, mais bien du masque en plastique transparent. Actuellement, on ne peut l'acheter qu'en France.

M. Magnin la remercie de poser cette question, informant qu'il a demandé, ce lundi, au Service de commander ces masques afin d'en doter les institutions de la petite enfance. Il n'en a pas informé l'assemblée ce soir car pour l'instant, on ne les trouve effectivement pas en Suisse. De plus, il attendait d'avoir l'assurance que ces masques étaient homologués. Ce qui est le cas ; ils ont eu cette confirmation d'homologation. Il a donc demandé à ce que la Commune les commande sur France, mais il y a énormément de demandes et aucune assurance qu'ils puissent les recevoir tout de suite. Il précise que ces masques sont lavables et réutilisables une trentaine de fois. Il en a demandé une dotation suffisante pour les institutions de la petite enfance.

Association San Giorgiu

M. Jeanmonod, habitant de Plan-les-Ouates et également ancien conseiller municipal, revient sur le divers de M. Favre quant à sa nomination à la présidence de l'association San Giorgiu. Il rappelle que cette association s'occupe d'un village en Roumanie suite aux événements survenus dans la période de Ceausescu qui voulait raser les villages et centraliser la population dans les grands centres urbains. Cette association est presque exclusivement soutenue par la commune de Plan-les-Ouates qui finance pratiquement le tout. Il y a tout de même quelques donateurs, mais pas d'obligation de payer, ni de cotisation annuelle. Il souhaiterait que la Commune puisse réorganiser une visite, pour l'année prochaine (ce qui n'a pas été possible cette année en raison de la crise sanitaire), car une nouvelle réalisation a été faite pour les enfants en rupture scolaire. En effet, sachant combien les roms sont dans une situation extrêmement précaire et ont tendance à vouloir quitter l'école sans la finir, une des meilleures solutions pour changer l'esprit de cette population qui conserve ses habitudes ancestrales, est de les obliger à suivre une scolarité avant de choisir une voie. Il souhaiterait également que la commission Sociale puisse recevoir cette association, afin que celle-ci puisse lui fournir des informations plus précises.

M. Magnin annonce que le Conseil administratif a anticipé la demande de M. Jeanmonod puisqu'il a proposé au budget une somme pour un voyage de législature à San Giurgiu, afin que les nouveaux élus puissent découvrir le bien-fondé de cette association et voir ce qui se fait sur place. Ce voyage se tient généralement au Jeûne genevois. D'autre part, pour ce qui est d'une rencontre en commission, il a vu M. Solari, Président de la commission Sociale, prendre note de la demande de M. Jeanmonod. Cela semble donc entendu.